ISSN 0026-9433

T 2137 - 738 - 10,00 F

3792137010003 07380

le monde libertaire

hebdo

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE adhérente à l'I.F.A. N°738 JEUDI 9 FÉVRIER 1989 10,00 F

AFFAIRISME, SPÉCULATION...

A quand la spéculation sur l'emprunt russe ?

N°738 JEUDI 9 FÉVRIER 1989

communiqués

• TOULON
Le groupe Région toulonnaise et le Centre d'études et de culture libertaire tiendront un stand les 24, 25 et 26 février au 4e Festival du livre de La Garde, salle Gérard-Philippe, à La Garde (entrée libre).

• ROUEN
Le groupe de Rouen de la Fédération anarchiste organise une réunion-débat le samedi 25 février, à 14 h 30, salle de la Halle-aux-Toiles à Rouen, sur le thème de la religion, Marc Prévôtel animera le débat.

• ROUEN
Le groupe de Rouen vous informe qu'il a un nouveau local. Il invite ses sympathisants à l'y rencontrer tous les samedis de 14 h à 16 h. Nouvelle adresse : CES, 64, rue Beauvoisine, 76000 Rouen.

• PARIS
Le groupe Cafiero vend le « Monde libertaire » sur le parvis de Beaubourg tous les samedis à partir de 12 h 30. Il est possible de rencontrer le groupe pour discuter avec ses membres.

• SEVRAN-BONDY
Le groupe Sevran-Bondy de la Fédération anarchiste convie à une réunion publique le samedi 11 février 1989 à 20 h 30, au Centre ALFA, 3, allée des Pensées, Bondy (Seine-Saint-Denis). Cette soirée-débat sera l'occasion pour les anarchistes de faire un tour d'horizon de l'actualité sociale et politique, ainsi que de débattre des derniers mouvements sociaux en compagnie de militants anarcho-syndicalistes. Possibilité également de prendre contact, pour ceux qui sont intéressés par les idées libertaires, avec les militants anarchistes locaux.

sommaire

PAGE 2 : Informations des groupes de la Fédération anarchiste — **PAGE 3, Economie :** Editorial, Les affaires — **PAGE 4, Les luttes :** Les rapaces, Secteur social, Renault-Citroën, La guerre des moutons, Congrès de Force ouvrière, Halte au racisme !, En bref — **PAGE 5, Société :** Elections aux chambres d'agriculture, Nouvelles du front, Protocole armée/éducation, Le droit d'asile en procès — **PAGE 6, Société :** CFDT-Santé, CFDT-PTT — **PAGE 7, Dans le monde :** Pérou, Amnistie en Allemagne fédérale — **PAGE 8, Dans le monde :** Haïti — **PAGE 9, Informations internationales :** Squatt à Bruxelles, Brèves polonaises, Allemagne fédérale, Espagne — **PAGE 10, Histoire :** François-Joseph L'Ange — **PAGE 11, Expression :** Sélection de programmes de Radio-Libertaire, Cinéma, Note de lecture — **PAGE 12, Répression :** Serge Livrozet aux prises avec leur justice.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11e
Directeur de publication : Maurice Joyeux
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19e
Dépôt légal 44 149 — 1er trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
Rédaction-Administration
145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois, 5 n°	35 F	70 F	60 F
3 mois, 13 n°	95 F	170 F	140 F
6 mois, 25 n°	170 F	310 F	250 F
1 an, 45 n°	290 F	530 F	400 F

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50% de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner au 145, rue Amelot, 75011 Paris (France).

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
A partir du n°.....(inclus) Pays.....

Abonnement de soutien ☐
Chèque postal ☐ Chèque bancaire ☐ Autre ☐

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin
Pour tout changement d'adresse,
joindre la dernière bande de routage.

éditions

• AFFICHE
Les groupes « Les Temps Nouveaux » de Brest et Henry-Poulaille de Saint-Denis ont édité en commun une affiche : « Gérons la ville nous-mêmes » (format 50 x 70). Elle est disponible à la librairie du Monde libertaire au prix de 0,80 F les dix, 3 F l'unité.

• « LES RÉVOLUTIONNAIRES DE 1789 »
Le groupe Flores-Magón vient de sortir une nouvelle brochure intitulée : « Les révolutionnaires de 1789 ». De L'Ange à Varlet, en passant par Babeuf et Maréchal, quelques militants connus ou inconnus qui ont pris la Révolution française au mot : changer radicalement de société.

• CASSETTES
Radio-Libertaire vient d'éditer deux cassettes de l'émission « Micro-climat » : « Information sur le nucléaire : Hiroshima-Nagasaki », avec Roger Belbeoch (physicien), membre du Groupement de scientifiques pour l'information sur le nucléaire (GSIEN) ; « Information sur le nucléaire : la catastrophe de Goiânia », avec des entrevues de Maria-José Walter Pernico, Wanderley Medeiros, Fernando Gabeiro, Iadyr Andrade. Ces cassettes sont réalisées par Perline (physicienne). Chaque cassette est disponible au prix de 60 F plus 10% pour frais de port (40 F avec la carte d'auditeur). Les chèques sont à établir à l'ordre de Publico.

• « ALTERNATIVE LIBERTAIRE »
« Alternative libertaire » n° 18, journal édité par la Fédération anarchiste du Maine-et-Loire, vient de paraître.

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi, de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (M° République)
Tél : (16.1) 48.05.34.08

éditions

• « CONTRE VENTS ET MARÉES »
Le journal « Contre vents et marées » de la région Rhône-Alpes, n° 56, de février 1989, est paru. Il est disponible au prix de 3 F à Contre Courant, c/o La Ladrière, Saint-Alban-de-Roche, 38300 Bourgoin-Jallieu.

CONTRE VENTS ET MARÉES
Fév. 89 N° 56 — JOURNAL D'HUMEUR ANARCHISTE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES — 3F.

HONGRIE (2e partie)

ON TOURNE LA PAGE

L'ÉCHEC

OUVRIERS ET PAYSANS

Souscription

L'événement 89 est bientôt de retour, les libertaires se doivent de le saluer à leur manière ! Des militants de la Fédération anarchiste ont décidé de publier au cours de l'année du bicentenaire deux œuvres : « La Grande Révolution », de P. Kropotkine, et « Les anarchistes et la Révolution française », (ouvrage collectif, inédit, regroupant les contributions de nombreux militants ou historiens des idées libertaires). Pour que ce soit possible, les efforts de tous sont nécessaires. Prix de souscription pour les deux ouvrages, à paraître en mars-avril et en octobre 1989 : 220 F ; pour le Kropotkine seulement : 110 F. Les chèques sont à libeller à l'ordre de Véronique Fau-Vincenti et à envoyer au 145, rue Amelot, 75011 Paris.

« La Grande Révolution », de Pierre Kropotkine, avec des lettres inédites de l'auteur à James Guillaume, sur les commentaires suscités en France par la parution de son livre.

« Les anarchistes et 89 », ouvrage collectif comprenant des contributions de chercheurs, d'historiens et de militants dont celles de : H. Becker, M. Benasayag, R. Berthier, A. Bertolo, Y. Blavier, E. Colombo, P. Chailan, V. Fau-Vincenti, G. Filloux, C. Gaillard, G. Manfredonia, F. Mintz, G. Navet, W. Pelletier, M. Prévôtel, J.-M. Raynaud et L. Thouvenot.

Pour que cela soit possible, les efforts de tous sont nécessaires.

Gr. « Pensée et action »

Editions du Monde libertaire

Les éditions du Monde libertaire viennent de sortir deux nouveaux titres :
• Camillo Berneri, « OEuvres choisies » à 120 F ;
• Maurice Joyeux, « Sous les plis du drapeau noir », (le tome II de « Souvenirs d'un anarchiste » à 120 F.
On peut se procurer ces ouvrages à la librairie du Monde libertaire au 145, rue Amelot, 75011 Paris, ou bien les commander par correspondance (prévoir un supplément de 10,90 F dans ce cas-là).

liste des groupes f.a.

RÉGION PARISIENNE
• GROUPES
Paris : 11 groupes répartis dans les arrondissements suivants : 3e, 4e, 10e, 11e, 12e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e.
Banlieue : Seine-et-Marne : Chelles, Coulommiers, Melun — **Yvelines :** Conflans-Sainte-Honorine, Versailles, Rambouillet — **Essonne :** Vallée de Chevreuse, Evry (liaison) — **Hauts-de-Seine :** Asnières, Nanterre, La Défense, Fresnes-Antony — **Seine-Saint-Denis :** Sevran-Bondy, Saint-Denis — **Val-de-Marne :** Créteil, Arcueil — **Val-d'Oise :** Argenteuil, Sarcelles.

PROVINCE
• GROUPES
Aisne : Anizy-le-Château — **Allier :** Moulins — **Ardèche :** Aubenas — **Bouches-du-Rhônes :** Marseille — **Charente :** Angoulème — **Charente-Maritime :** Rochefort-Marennes — **Côte-d'Or :** Dijon — **Doubs :** Besançon — **Eure-et-Loire :** Chartres — **Finistère :** Brest — **Haute-Garonne :** Toulouse — **Gironde :** Bordeaux (trois groupes) — **Ille-et-Vilaine :** Rennes — **Indre-et-Loire :** Tours — **Isère :** Grenoble, Bourgoin-Jallieu — **Loire :** Saint-Etienne — **Loire-Atlantique :** Nantes — **Loiret :** Montargis — **Lot-et-Garonne :** Agen — **Maine-et-Loire :** Angers, Saumur — **Manche :** Cherbourg — **Marne :** Reims — **Moselle :** Thionville, Metz — **Nord :** Lille (deux groupes), Dunkerque — **Oise :** Beauvais — **Pas-de-Calais :** Boulogne — **Pyrénées-Orientales :** Perpignan — **Bas-Rhin :** Scherwiller — **Seine-Maritime :** Rouen, Le Havre — **Somme :** Amiens — **Var :** Toulon — **Vendée :** La Roche-sur-Yon — **Vienne :** Poitiers.

MORALISATION DE LA SPÉCULATION BOURSIÈRE

Apprendre aux crabes à marcher droit

PAUVRES socialistes ! Champions toutes catégories, avant 1981, de la rigueur morale, il n'ont cessé depuis lors de voir leur position de leader monopolistique sur le grand marché du cœur s'effriter, s'effriter et s'effriter encore.

Rappelez-vous, avec Hernucléaire jouant la « Fraction armée rose » sur l'air bien connu du plastic-tac et de l'assassinat « inutile », ils s'étaient forgés une sérieuse réputation de faux-culs et d'amateurs. Avec un sinistre de l'Intérieur ne trouvant rien de mieux à faire que d'expulser des réfugiés politiques irakiens condamnés à mort dans leur pays... en Irak, on les avait allégrement habillés du costume de crapule politique à front bas. Avec l'affaire Luchaire et le bakchich sur les ventes d'armes à l'Iran, leur numéro raté d'apprentis cyniques les avait fait cataloguer de cynoques et d'amoraux. Avec un Nucci finançant sa campagne électorale avec l'argent de l'Etat, leur auréole de probité avait commencé à tanguer comme un bateau ivre.

Bref, c'est peu dire que, de cadavres dans le placard en affaires ; et de bavures en concerts de casseroles, l'image de marque d'un socialisme au grand cœur et aux grands principes, propre sur lui et bien dégagé derrière les oreilles s'était en quelques années considérablement dévalué. En fait, il ne leur manquait plus que l'expérience de l'affairisme et de la spéculation pour rentrer complètement dans l'anonymat d'une classe politique pourrie jusqu'à la moelle de copains et de coquins.

Avec l'affaire Pechiney et celle à venir de la Société Générale, nul doute que ce dernier petit manque soit rapidement comblé.

Bref voyage au cœur des affaires Pechiney et Société Générale

Bien déterminé à faire la preuve de sa capacité à gérer « intelligemment », « efficacement », « convivialement » et « consensuellement » le capitalisme, le gouvernement socialiste de l'après-mai 1988 avait choisi comme stratégie le fil du rasoir réformiste. Dialogue, mais fermeté, avec les humbles ; dialogue, mais bienveillance, avec les puissants ; et vogue la fringante corvette de la démocratie bourgeoise et d'une économie mixte, où le public et le privé se concurrencent dans le cadre de la loi du marché et de son étalon-or : la « rentabilité ».

Dans cette optique, ils avaient donné le feu vert au nationalisé Pechiney pour le rachat d'une compagnie américaine, afin qu'il puisse devenir le numéro un mondial de l'emballage, ce rachat devant s'opérer par voie d'OPA.

Ainsi fut fait et, en novembre 1988, Pechiney prenait possession de Triangle (la maison mère d'American Can), un groupe qui comptait 111 usines, 23 000 salariés et réalisait un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars. La facture était salée puisque, en rachetant les titres de Triangle à 56 dollars, le coût de ce rachat, dettes de Triangle comprises, s'élevait à 14,4 milliards de francs. Mais pour devenir numéro un mondial de l'emballage et démontrer qu'une entreprise publique pouvait être aussi dynamique et ambitieuse qu'une entreprise privée que n'était-on prêt à payer. Mieux, pour asseoir encore un peu plus la démonstration, le Premier ministre en personne annonçait, le 20 novembre 1988, que la locomotive Pechiney allait ouvrir prochainement une usine d'aluminium à Dunkerque, en pleine zone sinistrée. Nos socialistes étaient alors aux anges.

Hélas, trois fois hélas, la rumeur allait très vite se charger de remplir le ciel serein de cette satisfaction affichée de gros nuages noirs. Rachetées 56 dollars, alors que quelques jours auparavant elles cotaient dix dollars, les actions de Triangle avaient en effet comme une odeur de soufre. D'une part, les heureux vendeurs empochaient un fantastique pactole de 800 millions de dollars et, d'autre part, un quarteron de spéculateurs ayant acheté à 10 dollars pour revendre le lendemain à 56 s'en mettaient plein les poches. dans ces conditions, certains commencèrent alors à mettre en doute le soi-disant côté « bonne affaire » de l'opération et, pires, le bruit commença à se répandre de la complicité directe ou indirecte du gouvernement dans la spéculation. Qui, en effet, pouvait se trouver mieux placé que le gouvernement pour savoir que le rachat allait avoir lieu, et donc pour orchestrer une fructueuse spéculation ?

Dur, dur, donc, l'affaire Pechiney pour les socialistes. Et ce n'était pas fini.

Ces derniers jours, la COB (commission des opérations de Bourse) vient en effet d'ouvrir une enquête « *ayant pour objet la recherche d'éventuelles opérations d'initiés ou de manipulations de cours* » qui auraient entaché de grosses transactions d'actions Société Générale entre le 1er juin et le 20 octobre 1988.

La loi des séries, en quelque sorte ! Car une fois encore le gouvernement avait cru faire preuve d'intelligence, de réalisme et de « modération », et crac... le flop !

A l'origine, c'est-à-dire lors de son accession au pouvoir, le gouvernement Rocard se trouvait confronté à une situation embarrassante. Peu de temps auparavant, la droite chiraco-libérale avait privatisé un certain nombre d'entreprises publiques et, pour se garantir de toute dérive, elle avait mis en place des noyaux durs d'actionnaires peuplés par ses « créatures ». Dans ces conditions, les socialistes se trouvaient passablement coincés. D'un côté, il leur était difficile de renationaliser après avoir crié sur tous les toits qu'ils ne le feraient pas. Et, de l'autre, ils pouvaient difficilement se résoudre à accepter que les poids lourds de la privatisation managés par des noyaux durs de droite s'opposent directement ou indirectement à la politique économique réformiste qu'ils comptaient mettre en œuvre. Aussi cherchèrent-ils à ruser et à prendre les privatisés à leur propre piège.

Premier temps de l'opération, ils constituèrent une formidable force de frappe financière en réunissant une partie du patronat proche de Raymond Barre et le poids lourd public qu'est la Caisse des dépôts et consignations. Ensuite, ils dressèrent un écran de fumée autour de ce conglomérat et confièrent la conduite des opérations à un professionnel : Marceau Investissement. Lequel se mit alors à tisser une toile d'araignée et à racheter petits paquets par petits paquets, via une multitude de sociétés écrans, des actions de la Société Générale. Et, le 20 octobre 1988, Marceau Investissement pouvait sortir de l'ombre et annoncer qu'au travers d'une de ses filiales, la SIGP, il avait pris 9,16 % du capital de la Société Générale, détenant de fait une minorité de blocage.

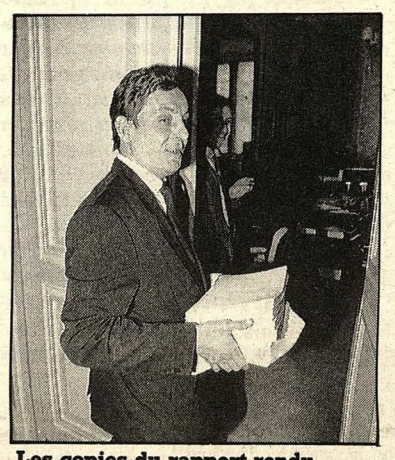

Les copies du rapport rendu par la COB.

Pour la Société Générale, qui découvrait alors que derrière Marceau et la SIGP il y avait L'Oréal, Perrier, les chaussures André... et la Caisse des dépôts, le choc était rude. Les socialistes, via la Caisse des dépôts, venaient de réussir, en s'alliant à une partie du patronat proche d'eux, à pénétrer dans la bergerie au moindre coût et, comble du comble, en utilisant la sacro-sainte loi du marché. A vous dégoûter du libéralisme !

Bien évidemment, cette renationalisation en douceur combla d'aise un gouvernement soucieux de promouvoir son nouveau credo : celui de l'économie mixte où, comme dans le paté d'alouette, on trouve un cheval privé et une alouette publique. Rouler la droite dans la farine et ce sur son terrain ça n'arrive quand même pas tous les jours.

Mais là encore de gros nuages noirs n'allaient pas tarder à venir obscurcir le ciel de l'autosatisfaction socialiste.

Certains actionnaires privés auraient en effet réalisé des plus-values au détriment des sociétés publiques et, d'autre part, des sociétés parkings auraient été constituées afin de stocker des actions achetées entre 300 F et 400 F, et de se vider les 19 et 20 octobre en vendant au-dessus de 500 F quand les achats de Marceau Investissement se sont accélérés. Et c'est dans ces parkings qu'auraient été réalisées les plus-values juteuses.

Or, là encore, qui mieux que le gouvernement socialiste pouvait savoir que, les achats se précipitant, les cours allaient monter ?

Délit d'initié et délit d'amitié

Bien évidemment, confrontés à une campagne médiatique toute d'insinuation, les socialistes ne se privent pas de hurler au coup fourré et à la cabale.

Dans l'enquête de la SEC (Securities Exchange Commission) américaine, comme dans celle en cours de la COB française, aucun membre du gouvernement et aucune personnalité socialiste ne sont directement mis en cause. De ce fait, il s'avère donc quelque peu osé d'accuser sans preuve.

A l'évidence en effet, si des membres du gouvernement ou des personnalités socialistes avaient spéculé, il va de soi qu'ils auraient pris la précaution de le faire de manière indirecte en utilisant leur réseau de relations. Et justement, vu que tous ceux ou presque qui, comme Max Theret, Roger-Patrice Pelat, Traboulsi, etc., ou même Thomson sont mouillés dans ces affaires sont des proches du pouvoir, comment ne pas envisager l'hypothèse d'un rapport de cause à effet entre les informations détenues par le gouvernement et les profits spéculatifs réalisés par ses coquins de copains ?

Quoi qu'il en soit, qu'il y ait délit d'initié (1) ou délit d'amitié, une chose est sûre, il y a eut fuite, et ceux qui en ont profité se rangent dans le camp socialiste. Et ça, c'est ce que tout le monde retiendra.

SOS moralisation de la Bourse

Conscients d'avoir été largement roulé dans la farine, le gouvernement socialiste cherche actuellement à se garder pour l'avenir de telles manœuvres.

Pour ce faire, il va donc proposer au Parlement de voter une loi visant à éviter les excès spéculatifs boursiers. Car c'est vrai que la spéculation sauvage, même si elle est sophistiquée peut parfaitement être en bonne partie atténuée.

Mais que l'on renforce ou non le pouvoir des gendarmes que sont la COB et la SEC ne changera rien ou presque au problème. Par définition en effet, et ce dépuis toujours (cf. Emile Zola, dans son livre *L'Argent*), la Bourse ne peut être autre chose qu'un lieu de spéculation. Mieux, comme le démontre avec éclat Michel Durand (2) : « *La mondialisation des marchés porte en germe de lourdes menaces pour l'économie mondiale : l'absence de contrôle des autorités monétaires et financières nationales engendre une inflation de nouvelles créances et titres de propriété dont la valeur, gonflée par la spéculation, s'éloigne de plus en plus des réalités économiques : accessoirement, les sanctions contre les initiés deviennent quasi impossibles du fait de la multiplication des intermédiaires écrans...* ».

Dans ces conditions, vouloir moraliser quelque chose dont l'être profond et la logique structurant la phase actuelle du capitalisme font qu'elle n'est pas moralisable revient à courir après une chimère. L'éternelle chimère réformiste. Une chimère qui, nous nous y emploierons, aura de plus en plus de mal à faire taire ceux à qui on refuse trois miettes d'augmentation de salaire et deux onces de dignité dans le même temps où l'argent coule à flots dans les poches de ceux qui en ont déjà plein.

C'est ainsi, le capitalisme comme la Bourse qui lui tient lieu d'âme ne se réforment pas, ils se détruisent. Ah ça ira, ça ira, ça ira !

J.-M. RAYNAUD

(1) Le délit d'initié s'applique à un achat ou à une vente d'actions par des personnes qui ont accès à une information dont ne disposent pas ceux avec qui elles négocient et que n'ont pas non plus les autres intervenants en général.

(2) In L'Etat du monde 1987-1988, *Ed. La Découverte.*

Editorial

A quelque temps d'intervalle, les images qui nous parviennent d'Afghanistan nous ramènent immanquablement aux époques douloureuses d'autres « libérations », d'autres guerres se terminant presque rituellement par la prise de la capitale. Il y eu la chute de Saïgon, le dernier bateau quittant la baie d'Alger ; nous assistons aujourd'hui, presque en direct, au départ des derniers soldats du corps expéditionnaire russe retranché dans Kaboul.

L'une des plus grandes puissances militaires mondiales met fin à l'occupation vieille de dix ans d'un pays un peu plus vaste que la France, comptant il y a encore une décennie treize millions d'habitants. Contraint et forcé, à coup de perestroïka et de glasnost, Mikhaïl Gorbatchev a donc remporté la partie chez lui. Et, comme il s'y était engagé devant la communauté internationale, il lève le siège et décrète le retour à la maison des braves soldats de la patrie du socialisme.

Mesurant les effets catastrophiques d'une intervention militaire hors du temps, le pouvoir soviétique, tant pour des raisons de politique intérieure que pour des considérations de politique internationale, a décidé d'accélérer le processus de « normalisation ». En effet, la propagande officielle doit faire face à une hostilité à la guerre de plus en plus soutenue. Le peuple soviétique évaluant jour après jour l'ampleur de la catastrophe, comptant et recomptant les dizaines de milliers de vies sacrifiées au maintien d'un équilibre international pour le moins contestable, renforce sa mobilisation pour encore plus de liberté, encore plus de justice.

Confronté à l'agitation des républiques périphériques, aux difficultés économiques allant croissant, au danger de contamination d'un nationalisme islamique se moquant de toutes les frontières, le pouvoir soviétique retire son aide militaire aux camarades d'Afghanistan. Il se sort du guêpier comme il peut. Empruntant le tracé sinueux de la route de Salang reliant encore Kaboul à la frontière soviétique, une longue colonne de chars et de camions militaires tente lentement de regagner l'URSS.

Derrière elle un pays dévasté, une population exangue tente de survivre. Le blocus de la faim a déjà commencé pour Kaboul. La communauté internationale, via l'ONU, organise un pont aérien afin de pouvoir ravitailler la capitale afghane. La résistance, quant à elle, a décidé d'en finir au plus vite avec le régime en place. Elle compte sans doute rentrer triomphante dans Kaboul et régler ses comptes avec tous ceux qui ont collaboré avec l'ennemi.

Mais la seule question d'importance qui se pose à l'heure actuelle touche à la survie des populations qui, au bout de dix ans, ne voient pas encore la fin du tunnel. Avec plus d'un million et demi de morts, vraisemblablement autant de blessés et de handicapés, la communauté afghane est-elle en mesure d'assurer la survie du pays ? Les centaines de milliers de réfugiés rentrant chez eux et ne retrouvant que ruines et désastres auront-ils suffisamment de temps et d'énergie pour tout recommencer, pour tout rebâtir ? Enfin, l'intégrisme religieux sera-t-il contenu ?

A toutes ces difficultés, la résistance afghane et ses multiples composantes devront faire face et apporter des commencements de solution. Mais plus que politique, le problème est avant tout d'ordre économique, social et, malheureusement, religieux. Là est la clé du problème afghan.

Albert Camus disait, dans « L'Homme révolté » : « Les hommes ne sont jamais bien morts que pour la liberté : ils ne croyaient pas alors mourir tout à fait. » Fasse qu'au pays des Afghans, à l'aube d'une aire de réconciliation, de reconstruction et aussi de nouvelles douleurs et de nouveaux sacrifices, l'amour de la liberté l'emporte toujours sur la logique du pouvoir : la justice est toujours à ce prix.

N°738 JEUDI 9 FÉVRIER 1989

CONGRÈS DE FORCE OUVRIÈRE

Syndicalisme ou syndicalisme ?

N'Y aurait-il qu'à la CGT que la continuité directoriale reste à flot (1) ? Krasucki, en effet, si nos informations sont exactes, veut rempiler, ce qui après tout n'est pas le pire qui puisse arriver à la CGT, mais à la centrale qui prétendait reprendre le flambeau de la « vieille CGT de Jouhaux », c'est-à-dire à FO, les chose ont-elles encore quelque chose à voir avec le syndicalisme ?

Le problème est évoqué abondamment dans les médias (le *Monde libertaire* y a bien sûr mis son grain de sel !) : qui va prendre la place d'André Bergeron ? A l'heure où j'écris ces lignes rien n'est encore joué, mais les réactions qui percent ici et là méritent réflexion.

Tout d'abord un peu de polémique. J'avais « toujours » entendu dire que la CGT était dirigée par le PCF, la CFDT par des curés, et que FO, on pouvait en dire ce qu'on voulait, mais que c'était indépendant des partis et (surtout ?) laïque... Et voilà pas qu'il paraîtrait qu'un des prétendants à la succession de Bergeron est apparenté avec l'Action catholique ouvrière ! Ce qui, bien sûr, se recouperait avec les bruits (persistants) de recomposition syndicale entre CFDT, FEN et FO. Tant d'efforts et d'anathèmes pour en arriver là...

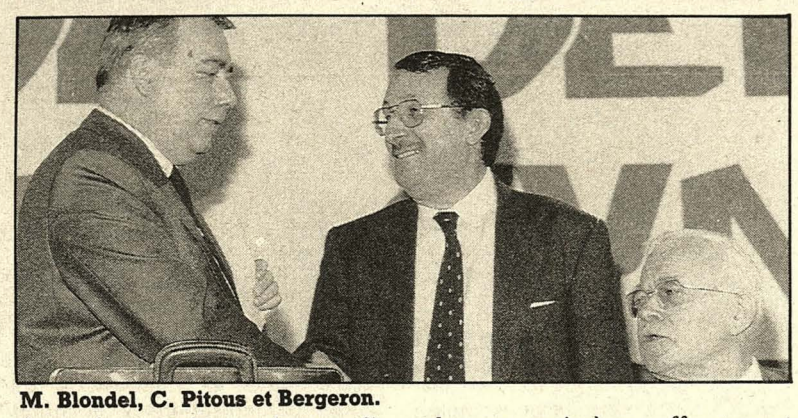

M. Blondel, C. Pitous et Bergeron.

La façon dont les différents quotidiens traitent du congrès FO est aussi, bien sûr, à remarquer. Le ton est donné par *Le Monde*, qui titre tout simplement un article sur le seizième congrès de Force ouvrière par « *Rude revers pour M. Bergeron* ». Tout cela pour souligner le bas score pour son premier rapport d'activités (63,5% de « pour », alors que le plus bas chiffre avait été atteint en 1966 avec 84,5%). André Bergeron a eu beau appeler les militants à « *ne considérer que l'intérêt supérieur de la confédération* » l'alerte est sérieuse, et un congressiste de la chimie pouvait dire : « *nous n'assistons pas à un combat de coqs, mais à un affrontement entre deux conceptions opposées du syndicalisme (...). Nous ne laisserons pas confisquer notre CGT-FO* ».

Comme le disait à *Libération* le secrétaire de la fédération de la Défense (partisan de Blondel) : « *Quel que soit le résultat du vote, il n'y aura pas de scission et les choses se tasseront. Mais si Pitous l'emportait, nous craignons une chose : que FO se rapproche de la CFDT favorable à la cogestion dans les entreprises. Ce serait une erreur profonde, car ça reviendrait à ouvrir un boulevard à la CGT* ».

Au fait, que voudrait vraiment la CGT ? Que FO reste un partenaire éventuel pour un « front du refus » face à l'Etat et aux pouvoirs publics, ou rejoint-elle sur le fond l'analyse précédente ? Il semblerait que pragmatiquement la centrale de Krasucki préférerait que Force ouvrière reste ce qu'elle a toujours été sous la houlette d'André Bergeron. Il n'y a qu'à lire l'*Humanité* pour sentir cette prudence dans la critique. D'un côté, le quotidien communiste souligne le flou artistique concernant la résolution sur la grève : « *FO mettra tout en œuvre, y compris la grève, pour défendre l'intérêt des salariés* », mais l'effort est freiné par un « *toutes les fois que le besoin s'en fait sentir* ». Hors cela pas de critique acerbe, « *Vait and see* » pour voir si FO va s'intégrer dans un processus de recomposition syndicale FEN-CFDT, ou si l'organisation restera un éventuel partenaire du front pour la défense des acquis.

Pour citer la presse patronale, *Le Nouvel économiste* déclare que sans Bergeron « *la France sociale risque de perdre le nord* ». Les épithètes ne sont pas toujours tendres : « *Frondeur en général, accomodant en particulier, version ouvriériste de ce bon sens de Café du Commerce qui fascinait tant Marcel Dassault* ». Pour ma part, ce que je « reprocherais » à l'ancien secrétaire de FO, c'est d'avoir plus agi en tant que partenaire social qu'en syndicaliste. Mais avec lui on savait au moins dans ce cadre que certaines barres n'étaient pas franchissables, l'avenir nous dira si le modernisme aura envahi la vieille citadelle ouvrière pour un créneau plus porteur...

J.-P. GERMAIN

(1) On mettra de côté la CFDT où c'est plus subtil, la continuité dans le changement aura permis à la direction confédérale de transformer les essais marqués par le prédécesseur. Exit les « moutons noirs » !

en bref...en bref..

• LA LIBRE PENSÉE.
La Libre pensée de Seine-Saint-Denis propose l'étude de Mirabeau, le jeudi 16 février 1989 à 20 h 30, à l'Espace Marcel-Chauzy, à l'Hôtel de Ville de Bondy, ceci dans le cadre du bicentenaire de la Révolution française.

• L'ASSOCIATION DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET À L'AMÉLIORATION DE LA VIE TRIBALE.
L'Association de soutien au développement et à l'amélioration de la vie tribale organise une soirée le mardi 28 février 1989 à partir de 19 h au Self-Maubert (2, rue Domat, Paris Ve). Elle exposera à cette occasion quelques projets de développement.

• LE COLLECTIF LIBERTAIRE GRENOBLOIS
Le Collectif libertaire grenoblois organise une conférence-débat sur la Nouvelle-Calédonie le samedi 11 février à la Maison pour tous Saint-Laurent, 77, rue Saint-Laurent, à 17 h. Le débat sera animé par Alain Rollat, journaliste au *Monde*.

Secteur social

Plus d'une centaine de travailleurs sociaux se sont rassemblés, samedi 4 février, à la Bourse du travail de Paris. Regroupés autour du Collectif régional de mobilisation d'Ile-de-France, le CREM, les salariés du secteur social ont réaffirmé leur plate-forme revendicative : pas de salaire inférieur à 6 000 F, augmentation de 2 000 F, convention collective unique, « plan d'urgence » pour le secteur.

Jeudi 9 février, le collectif appelait à une journée d'action avec rassemblement devant le ministère de la Santé, 8, avenue de Ségur (métro Saint-François-Xavier), de 14 h à 16 h. A l'issue de cette manifestation, une assemblée générale devait définir les suites à donner au mouvement.

A. C.

Pour tout contact : téléphonner au 69.41.13.74.

Les rapaces

Depuis quelques mois, on parle beaucoup des scandales de la Bourse, des magouilles de toutes sortes, de pertes énormes sur les nouveaux marchés. Mais les médias, fidèles à leurs habitudes, « oublient » de préciser que de grandes transformations sont en cours de réalisation dans ce milieu et que celles-ci, dangereuses pour le personnel (plus de 6 000 personnes), obligent les syndicats à prononcer des arrêts de travail pour le maintien du pouvoir d'achat (oui, même là !) et de l'emploi.

Il faut savoir que les employés, depuis de nombreuses années, se contentaient d'un revenu fixe fort moyen car ils comptaient sur les parts bénéficiaires que leur délivraient les agents de change, ce qui leur procurait de bons salaires (contrat obtenu pour tous en 1974 après six semaines de grève : avant cela, ces « gratifications » étaient versées « à la tête du client »). Mais les syndicalistes de l'époque ignoraient qu'un jour, le marché financier français prendrait comme modèle celui des anglais ou des Etats-Unis, que le privilège des cotations serait retiré aux agents de change, que l'informatique à outrance, si elle crée de rares emplois, en abolit beaucoup plus, tout cela accéléré par un Balladur qui n'avait pas l'intention de prendre en compte les petits problèmes des salariés du Palais Brongniart.

Ainsi, investissant dans un matériel considérable dans le but d'être compétitifs face aux nouvelles sociétés de Bourse à venir, bien des agents de change furent contraints de vendre des parts de leurs charges à des banques, des assurances ou des sociétés d'investissement. Les caisses vides, certains pourraient déposer le bilan, d'autres licencier et, pour beaucoup, ne pas accepter de céder aux revendications légitimes des salariés dont les revenus se trouvent réduits de 50% et plus !

La tradition voulait, naguère, qu'un agent de change en difficulté soit soutenu par ses collègues : désormais, ce temps est révolu et les 45 sociétés de Bourse de Paris, ainsi que celles de province sont maintenant des ennemis potentiels qui ne reculeront devant rien pour surpasser la concurrence. On cite déjà le cas d'une SDB qui serait forcée de déposer le bilan (pertes gigantesques sur un des nouveaux marchés) : ses « collègues » attendent fébrilement qu'elle tombe pour s'approprier sa clientèle et ses valeurs. Mais de ses employés (117 personnes), on n'en parle pas !

L'enthousiasme inconsidéré des patrons de la Bourse pour des nouveaux marchés extrêmement coûteux, leur mauvaise gestion, le non-respect de la convention collective (1), les restructurations, la modification des méthodes de travail, les magouilles financières à haut niveau, la perte de pouvoir d'achat et les menaces de licenciements font que, depuis quelques semaines, une partie des employés, à l'appel de l'intersyndicale (6 syndicats), observe des mouvements de grève ponctuels pour soutenir les négociations entre l'Association française des sociétés de Bourse et les représentants du personnel.

Encore une preuve, s'il en était besoin, que Balladur et ses successeurs, quelle que soit leur ligne politique, préparent pour 1992 un système de compétition sauvage qui augure d'une sélection sans pitié du personnel : ce sont toujours les salariés qui paient les pots cassés.

PASCAL (Gr. Louis-Lecoin de Melun)

(1) Création de filiales et embauche hors-convention.

CFDT

« Ça ira » ?

MARDI 31 janvier, dure journée pour les bureaucrates. En effet, les « moutons noirs » de la Santé étaient reçus au siège de la confédération CFDT (voir article page 6). Blancs comme des linges, les membres du service d'ordre des moutons propres refusèrent que la centaine de militants, venus soutenir la délégation qui devait rencontrer les représentants du bureau confédéral, entrent dans le hall d'accueil de l'immeuble, flambant neuf, de la CFDT à Belleville. Réfugiés derrière les portes vitrées, tels des patrons se protégeant comme ils peuvent de salariés mécontents, les bureaucrates grassouillets de la CFDT empêchèrent ainsi l'entrée de l'immeuble à des militants et adhérents CFDT. Du jamais vu !

C'est au cri de « *Ça ira, ça ira les bureaucrates on les pendra !* » que la délégation, après une assez longue attente dans le sas d'entrée, put enfin pénétrer dans le « blockaus » confédéral (la CFDT, comme les banques, possède une entrée à deux portes !).

Victime du système D, la CF...T, du moins ses permanents se retrouvèrent pour un temps pris à leur propre piège. Interdisant l'entrée aux adhérents, ces derniers bouclèrent toutes les sorties de l'immeuble avec des petits anti-vols de vélos... Les bureaucrates ne purent donc déjeuner à l'heure, d'autant que se préparait un pot d'adieu à Edmond Maire, Dieu le père ! Il faudra donc attendre le retour de la délégation pour que tout rentre dans l'ordre (religieux ?), si l'on peut dire ! Puisqu'il sera nécessaire pour les « blancs » d'organiser une haie protectrice afin de faire sortir les « noirs » et refouler les autres.

Alain TERDIT

Halte au racisme !

Le samedi 7 janvier à 22 heures, cité du Clos-du-roi, à Saint-Ouen-l'Aumône, dans le Val-d'Oise, quatre jeunes se font contrôler par trois policiers de la Brigade de surveillance nocturne (BSN). Rapidement, la situation dégénère : insultes racistes, menaces de coups. Puis, les policiers interpellent le seul Maghrébin du groupe pour « défaut de présentation de carte d'identité », alors qu'il l'avait sur lui. Parce qu'il ne la trouve pas à temps, il se retrouve dans la voiture de police et est frappé devant ses copains. Les policiers l'emmènent à l'Hôtel de police de Cergy-Pontoise où il est frappé à nouveau. Ses amis, accompagnés d'une animatrice, vont le chercher et l'emmènent à l'hôpital où des traumatismes au crâne et à la cheville sont constatés.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que cette brigade se rend coupable de tels actes.

Mais la riposte s'organise rapidement autour de Hassein Talhaoui, la victime. Un Collectif de soutien est constitué qui organise l'action :

• Hassein porte plainte contre x ;
• une campagne de pétitions, qui seront adressées au ministre de l'Intérieur, est mise sur pieds pour réclamer la suppression des lois « *qui favorisent les contrôles au faciès et l'abus de pouvoir (comme les lois Pasqua-Pandraud)* » ;
• un concert de soutien est organisé le vendredi 10 février à 21 h au Petit Théâtre des Louvrais à Pontoise ;
• une manifestation aura lieu le samedi 11 février à 16 heures : rendez-vous place de la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône.

Affaire à suivre...

P.

RENAULT-CITROËN

Ça déménage !

Ils ont beau faire des profits, 6 milliards de francs pour Renault en 1988, 7 milliards pour Citroën, cela ne les empêche pas de licencier. Productivité oblige !

A Renault, Raymond Levy, PDG de la Régie, a annoncé 2 753 suppressions d'emploi pour 1989, 20 000 d'ici 1994 ! Chez Citroën, ce sont les « intérimaires rebelles » (1) qui sont remerciés. Dans ces deux entreprises, la même logique : rentabilité, efficacité, loi du marché, etc., le discours doit être entendu de gré ou de force. Silence on travaille ! Que l'on soit à Aulnay ou à Billancourt faudra bien désespérer !

Contrats à durée déterminée ou intérimaires, travaille et tais-toi. Le choix est simple. A Renault, intérim ou pas t'en as plus pour longtemps, à Citroën interim on te jette sans ménagement, c'est ce qui vient d'arriver à des jeunes salariés qui réclamaient une prime (2).

Moralité, les salariés c'est comme les voitures, après 100 000 km faut les remplacer. Vive le capitalisme !

A. D.

***(1)* Libération du 26 janvier et du 2 février 1989.**
(2) Idem.

N°738 JEUDI 9 FÉVRIER 1989

ARMÉE-ÉDUCATION

On continue de plus belle !

COMME annoncé dans une brève de « Nouvelles du front » (*Monde libertaire* n° 731 du 22 décembre 1988), le ministre de l'Education nationale et celui de la Défense ont signé, mercredi 25 janvier, un protocole qui prolonge les actions engagées en septembre 1982 par les accords Hernu-Savary (symbiose armée-éducation). *Bis repetita* et rien de nouveau, sinon l'institutionnalisation de ce qui a été accompli depuis cette date.

Dès juillet 1981, trois mois à peine après l'arrivée de la gauche au gouvernement. M. Hernu annonce la couleur : « *Il faut que les jeunes arrivent à l'armée préparés et préparés par l'école, le lycée et l'université. Il faut une symbiose avec l'Education nationale.* » Le 23 septembre 1982, c'est chose faite avec la signature d'un protocole « *pour l'établissement de relations régulières (...) entre les partenaires* (sic) *de l'acte éducatif et ceux de la défense (...) ; pour une meilleure information des élèves et des militaires du contingent (...) ; pour le développement d'actions et de programmes* » touchant les activités d'enseignement, l'intégration des enseignants pendant la durée du service national, les activités physiques et sportives, l'enseignement et les études intéressant la défense. Ce plan d'action, qui fixe un cadre aux interventions, reste assez vague pour donner toute latitude aux personnes concernées sur le terrain afin « *de faire évoluer les mentalités* » (Chevènement à *Libération*, le 3 mars 1985).

L'accord armée-éducation, qui sera suivi de plusieurs autres protocoles avec divers ministères, n'est qu'une facette de l'effort sans précédent que mène le gouvernement socialiste pour améliorer l'image de marque de l'armée et l'intégrer à la société civile : « *(...) en 1983, plus de 2 500 voyages organisés dans les armées pour de multiples catégories socio-professionnelles, plus de 2 600 opérations de relations publiques ayant concerné 3 millions de personnes, plus de 5 000 conférences dans les établissements scolaires ayant touché 370 000 élèves, la diffusion de 1 300 000 périodiques, l'émission de 180 heures de télévision et de radio sur la défense, 18 000 articles dans la presse.* » (*Armées d'aujourd'hui*, décembre 1984).

J.-P. Chevènement et L. Jospin.

Le nouveau protocole armée-éducation ne fait que reprendre les axes fixés en 1982 et l'innovation réside plutôt dans l'accueil qui lui a été accordé. Si le premier avait soulevé bien des protestations (qui demeurèrent vaines) de la part de certaines sections syndicales, groupes antimilitaristes et organisations d'extrême gauche conscients du rôle liberticide de l'armée ; ce second accord semble passer pratiquement inaperçu. Démontrant ainsi le chemin parcouru sur la voie du consensus que le gouvernement a su créer.

Belle réussite et les faits sont là : en 1985, seulement 42% des jeunes (de 18 à 24 ans) déclaraient avoir une bonne opinion sur l'armée ; en 1988, on en comptait 54% (sondage SIRPA/SOFRES). Quelle différence avec l'après-68 où les luttes lycéennes contre la suppression des sursis avaient redynamisé l'antimilitarisme de la jeunesse.

L'homme de la situation est bien l'actuel ministre des Armées : M. Chevènement. Avec Charles Hernu, depuis 1976 (1), il n'a eu de cesse au sein du Parti socialiste de faire évoluer les positions à propos de l'armée et de combattre un vague antimilitarisme humaniste (2). Toute leur admiration va à un certain Jean Jaurès, auteur de *L'Armée nouvelle* et à la conception qu'il développa : « *Il n'y a de défense nationale possible que si la nation participe de son esprit comme de son cœur* ».

Au gouvernement, M. Chevènement applaudira l'accord Hernu-Savary. Puis, ministre de l'Education nationale, il renforcera l'instruction civique, le patriotisme, le sentiment national et... « *l'élitisme républicain* » à l'école. Quoi d'étonnant, se retrouvant ministre de la Défense (une vraie symbiose, cet homme-là), qu'il poursuive le travail accompli par ses prédécesseurs.

Ce qui nous distingue, entre autres, de ce socialisme prôné par J.-P. Chevènement, c'est bien les notions de « nation » et de « défense nationale ». Si l'on peut connaître un sentiment d'appartenance à une communauté historique et culturelle, les intérêts économiques des groupes qui composent la société française ne sont pas les mêmes. Pourquoi, dès lors, les exploités devraient-ils défendre ceux qui les exploitent ? Pour notre part, nous restons fidèles à la motion du congrès de la CGT de 1906 approuvant et préconisant « *toute action de propagande antimilitariste et antipatriotique qui seule peut compromettre la situation des arrivés et des arrivistes de toutes classes et de toutes écoles politiques* ». N'est-ce pas toujours d'actualité ?

G. HOST

(1) A ce sujet, on peut se référer à l'excellente étude de Pascal Krop, Les socialistes et l'armée, *PUF, en vente à la librairie du Monde libertaire.*

(2) Marquée par la Grande Révolution, la gauche française a toujours hésité entre deux tendances : ordinairement nationaliste et patriotique, elle fut également internationaliste et suspectera pendant longtemps l'armée de volontés anti-républicaines.

NOUVELLES DU FRONT

• RÉFRACTAIRES.
Christophe Albouy, objecteur forclos inculpé de refus d'obéissance, a été condamné par le tribunal correctionnel de Poitiers à 15 mois de prison ferme. Il a fait appel. On peut lui écrire à la maison d'arrêt, 209, faubourg du Pont-Neuf, 86036 Poitiers cedex. Antoine Gasnault, objecteur insoumis condamné précédemment par défaut à un an de prison ferme, a été libéré et condamné le 18 janvier à 8 mois ferme et au retrait du statut. Lui aussi fait appel.

• JAPON.
Augmentation de 5,9% du budget de la Défense, alors que les dépenses globales ne progressent que de 3,3% en moyenne. Depuis la défaite contre les Etats-Unis, la Constitution de ce pays lui interdit de posséder des forces armées : les troupes sont donc appelées « forces d'auto-défense » (!). A noter également que, depuis une dizaine d'années, ce sont les Etats-Unis qui font pression sur le gouvernement japonais pour que celui-ci augmente ses dépenses militaires. Il faut être « bon joueur » !

• RDA.
Le chef de l'Etat a annoncé que les dépenses pour la défense nationale seraient réduites de 10% et l'armée diminuée de 10 000 hommes d'ici à la fin de l'année. Toujours selon M. Homecker, ces mesures visent à donner à l'armée populaire « *un caractère défensif encore plus grand* ». Restructuration et rénovation, donc ! Sur une population de 16,7 millions d'individus, les forces armées de l'Allemagne de l'Est étaient estimées en 1984 à 716 000 personnes (172 000 militaires, 95 000 conscrits, 50 000 gardes-frontières et 400 000 membres des « groupes de combat de la classe ouvrière »). Il en reste encore à démilitariser...

• COMBAT AÉRIEN.
Un Mirage 2 000 de l'armée de l'air française a affronté le 26 janvier un câble de téléphérique supportant une cabine pouvant contenir 90 personnes à l'Alpe-d'Huez. Pas de victime, mais la société de remontepente à porté plainte. Sans doute pour « concurrence déloyale » ?

G. H.

AGRICULTURE

La FNSEA et la CFDT

LES élections professionnelles en agriculture (près de 3 millions d'inscrits) ne suscitent guère l'intérêt des médias, même si elles témoignent que des changements sont bel et bien amorcés.

L'administration étatique a mis tellement de temps à publier les résultats qui lui sont communiqués par les mairies de chaque commune, que les quelques journaux qui se sont intéressés à ces élections ont dû se fier aux dires des organisations syndicales. Pour pallier aux négligences journalistiques des revendeurs d'images aseptisées, le *Monde libertaire* publiera la semaine prochaine les commentaires de quelques anarchistes concernés par cet événement dans le monde agricole.

Un test significatif

Aussi bien du côté des agriculteurs que de celui des salariés de l'agriculture, les pronostics étaient difficiles au vu des évolutions de ce secteur professionnel (depuis 1983, élections précédentes) :

• diminution des salariés non qualifiés et des « petits » agriculteurs au profit du modernisme ;
• politique des quotas laitiers, crises viticole, porcine, bovine, etc., amorce d'une baisse du soutien public à toutes les catégories d'agriculteurs ;
• dérive idéologique de la CFDT en faveur du patronat ;
• unification syndicale des paysans qui se revendiquent avant tout comme des travailleurs, au sein de la Confédération paysanne ;
• difficultés de la FNSEA à maintenir son unité.

Les résultats électoraux font part d'une participation moyenne chez les agriculteurs (60% environ sur la France entière) et faible des salariés.

La FNSEA et la CFDT obtiennent la majorité et, profitant du scrutin majoritaire, raflent la plupart des sièges qui étaient à pourvoir. Cependant, ces deux syndicats font moins de voix qu'en 1983 et n'ont obtenu le vote que d'une majorité relative des inscrits. La majorité absolue se partage donc entre les divers minoritaires et les non exprimés ; nous en reparlerons.

Le corporatisme agricole s'effrite, même s'il résiste encore assez bien, et la question est de savoir sur quoi débouchera la défiance qui s'est faite jour envers les principales organisations syndicales agricoles (la FNSEA qui revendique plus d'adhérents qu'elle n'a eu de suffrages, et la FGA-CFDT qui rassemble aussi bien des ouvriers au SMIC que des cadres supérieurs).

P. B.

POITIERS

Le procès du droit d'asile

LE mercredi 1er février, trois militants de la LCR pas saient en procès à Poitiers, inculpés « *d'avoir protégé et hébergé des étrangers en situation irrégulière* » suivant l'article 21 du décret de 1945. Le fait que ces étrangers soient des militants basques et que leur arrestation ait donné lieu à une débauche d'efforts policiers rendait ce procès particulièrement « chaud ».

Une opération médiatique

Rappelons rapidement les faits : le dimanche 11 janvier, à 6 heures du matin, une quarantaine de flics du RAID, venus de Paris, déboulaient dans l'appartement d'un des inculpés, plastiquant allègrement la porte d'entrée, et y trouvaient deux Basques. Quelques heures plus tard, une troisième réfugiée basque était arrêtée au domicile de deux autres militants de la LCR. Dans le même temps, à Bayonne, était arrêté un militant présumé d'ETA, présumé trésorier, voire numéro 1, si ce n'est présumé numéro 2 de l'organisation... Le coup médiatique était assuré. L'Etat espagnol remerciait chaleureusement l'Etat français, lequel avait eu, peu de temps auparavant, l'occasion d'en faire de même pour l'achat judicieux de TGV. Les affaires sont les affaires...

En vingt jours, toutefois, le souffle avait eu le temps de retomber : pour deux des réfugiés basques, pourtant présentés comme de dangereux terroristes, le dossier d'extradition n'arrive toujours pas. Quand au troisième, il n'est simplement pas réclamé par la police espagnole...

Ainsi, le 1er février, ce sont 150 à 200 personnes qui sont venues soutenir les inculpés français, la mobilisation se faisant sur le problème du droit d'asile, pour tout étranger en situation irrégulière, qu'il soit algérien, malien ou... basque. Le témoignage de deux prêtres « spécialisés » dans ce type de problèmes mettaient les pendules à l'heure : Georges Charbonnier, président de l'association « Toit du Monde » de Poitiers, en amenant avec lui la lettre d'un commissaire de police lui demandant de s'occuper d'un réfugié turc en situation irrégulière, montrait par l'absurde l'hypocrisie de l'Etat français. Qui sait ? Peut-être demain ce même commissaire poursuivra-t-il ce même Charbonnier pour avoir protégé un étranger en situation irrégulière ! Christian Delorme, le « curé des Minguettes », enfonçait le clou, rappelant par exemple le cas de dizaines de milliers de femmes maghrébines venues dans le cadre du regroupement familial, mises hors-la-loi par la gauche, et mettant au monde des petits français. Signalons enfin la plaidoirie musclée de l'avocate, attirant entre autres l'attention du tribunal sur le cas d'un certain M. Duvalier protégé et hébergé successivement par une certain M. Pasqua et par un certain M. Joxe.

Un procès exemplaire

Résultat des courses : la relaxe pure et simple ! Le tribunal ne pouvant être assuré que les inculpés étaient au courant de la situation irrégulière des hébergés, la preuve de cette situation n'étant pas formellement fournie par le ministère public, les inculpés étaient, dès lors, considérés comme ayant agit par souci humanitaire.

Un procès exemplaire donc, et qui doit servir de référence à tous ceux qui n'entendent pas soumettre leur solidarité aux diktats de la loi.

Gr. Berkman de Poitiers

N°738 JEUDI 9 FÉVRIER 1989

LES « MOUTONS NOIRS »

Ils sont partout !

LE 28 janvier 1989, s'est tenu le congrès du CRC-Santé CFDT, en présence de tous les syndicats Santé-Sociaux de la région parisienne qui le composent, sauf celui des Hauts-de-Seine.

Soixante-dix délégués ont essayé de tenir un ordre du jour fort chargé : analyser la situation sociale et ses perspectives d'action, les tournants du mouvement syndical ainsi que leur situation de « suspendus » et leur avenir. Dans une telle situation de crise on ne peut que se réjouir de la participation quantitative et qualitative des équipes syndicales départementales.

Un des débats les plus importants a porté sur la question « *Que faire aujourd'hui ?* »

Deux propositions se trouvaient face à face et pouvaient donner à penser que les « moutons noirs » sont divisés : ils le sont, mais peut-être pas là où on le croit.

La première proposition fait le constat que plusieurs situations cohabitent ; elle cherche à respecter les rythmes des personnes et des structures, à prendre en compte les niveaux différents d'information et de réflexion des militants et des adhérents : on pourrait la qualifier de « CRC-CFDT maintenu ».

La deuxième proposition consiste à créer une nouvelle structure répondant aux problèmes quotidiens que le syndicalisme a à prendre en charge, voire à résoudre : elle s'intitule « pour une fédération de syndicats ».

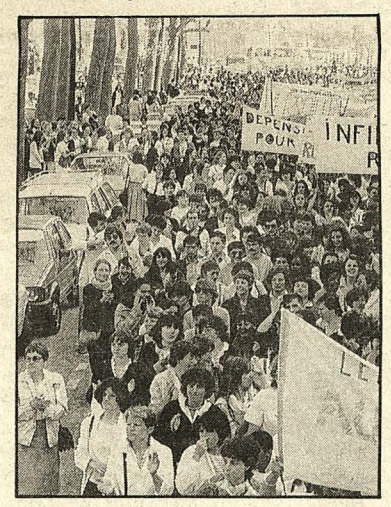

Chacune de ces propositions repose en fait sur des réalités différentes plus que sur des orientations différentes : sections et syndicats privés d'existence et de moyens, que ce soit à cause des courriers adressés par la fédération Santé CFDT aux employeurs (à l'Assistance publique par exemple) ou parce que l'UD de Paris a expulsé de leurs locaux, à la Bourse du travail, deux syndicats et le CRC ou encore par la création d'un « nouveau » syndicat sanitaire et social à Paris (agréé en quelques jours par la confédération alors qu'habituellement cela prend plusieurs mois !).

Le choix pour ces structures se pose entre : se réaffilier à la CFDT comme essaie de l'imposer la fédération — avec les conditions que l'on sait : tutelle et « choix » des responsables —, ou conserver l'outil syndical qui existait en s'appuyant sur une structure régionale pour se renforcer et ne pas disperser ses forces. Cela a le mérite de donner des perspectives immédiates, concrètes et rassurantes ; cela sera très pratique pour les syndicats parisiens, géographiquement comme en raison de leur situation vis-à-vis de la confédération.

Les syndicats de la petite couronne (93 et 94) et encore plus ceux de la grande couronne (77, 78, 91 et 95) ne sont pas dans la même situation : ignorés ou scissionnés de fait, un peu mieux soutenus par leurs UD, ils ont « intérêt » à mener la bagarre interne de « CFDT maintenue », afin de faire la preuve que la volonté de scission vient des autres, que la légitimité de l'appartenance à la CFDT est à eux, ni plus ni moins qu'à d'autres ; de nombreux contacts, tant interprofessionnels que sectoriels, sont à poursuivre : ce que l'on gagne aujourd'hui servira à d'autres, comme à Lyon. Ces syndicats ont réaffirmé collectivement leur appartenance à la CFDT ; ils ont demandé des timbres au SCPVC, sans réponse à ce jour !

Voilà ce qui explique les votes sur ces deux résolutions : la première est majoritaire, la deuxième ne l'est pas mais recueille davantage de refus de vote que de suffrages exprimés (1). Cela exprime en fait la *situation transitoire actuelle* : voter aujourd'hui pour une « fédération de syndicats » serait contradictoire avec l'affirmation de l'appartenance à la CFDT ; ce refus de vote est davantage une « abstention amicale », marquant l'absence d'illusions sur l'issue de la bataille interne. Il s'agit essentiellement de respecter les rythmes — imposer par les « autres » — pour la confrontation.

Car que sont les perspectives ? Une délégation reçue le 31 janvier 1989 par la commission des conflits (2) a pu constater le climat plutôt méfiant, voire provocateur : la cinquantaine de militants accompagnant leur délégation empêchée de rentrer dans le hall ; la demande des cartes syndicales à jour pour les membres de la délégation ; le préalable concernant la remontée (!) des timbres 1988 et la reconnaissance de la commission que nous avons nous-mêmes demandée !

Sur le fond, cette commission nous demande de répondre par syndicat départemental à des griefs que nous ne connaissons pas, les griefs écrits par la fédération concernant le CRC et — contradiction — statutairement, celui-ci ne peut être entendu en tant que tel par ladite commission. Celle-ci va maintenant entendre la fédération et soumettra un rapport au bureau national CFDT de mars qui prendra position.

On peut raisonnablement penser que la position sera peut-être mitigée mais servira surtout l'appareil à conforter son choix d'une politique d'exclusion déguisée en tutelle, de scission déguisée en suspension. Les attaques vont continuer sous les formes diversifiées que nous connaissons.

Dans les actions comme dans ce congrès, nous avons fait la preuve de nos capacités d'analyse et riposte communes : nous continuerons.

Enfin, le dernier débat du congrès n'a pas été le moins « chaud » : c'est celui des moyens humains et financiers ; nous l'aborderons la semaine prochaine.

E. T. CLAUDE

NOTES

(1) Première résolution : 2 767 pour, 1 311 contre, 979 abstentions, 2 376 ne prennent pas part au vote. Deuxième résolution : 822 pour, 1 495 contre, 665 abstentions, 4 451 ne prennent pas part au vote.

(2) La commission des conflits est prévue à l'article 48 du règlement intérieur de la confédération en cas de « conflits entre organisations confédérées ».

CFDT-PTT

Pourquoi nous restons ?

LES événements de l'automne 1988 aux PTT sont terminés. Nous avons décidé, aux chèques postaux, de rester à la CFDT. Non, nous ne rejoindrons pas le SUD. Non, nous ne cautionnons pas la fédération CFDT-PTT.

Un rappel des faits pour nous expliquer

Les mois d'octobre-novembre 1988 ont vu une forte mobilisation des travailleurs de la Fonction publique avec des grèves assez dures qui débordèrent très largement le cadre institutionnalisé, par les bureaucraties syndicales, de l'action et de la revendication. Mouvements dans lesquels nous fûment toujours, aux CCP, solidaires à défaut de pouvoir être systématiquement acteurs.

Nous n'avons pas accepté les sanctions des camarades de la DMT (1) et des Postaux (2) infligées, pendant la lutte, par les responsables (?) fédéraux. Autant les livrer tout de suite à la répression patronale ! Pour les anarchistes, et les militants révolutionnaires, c'est une situation idéale pour dénoncer aux travailleurs en lutte la trahison des permanents, l'idéologie néo-cléricale (je demande au bras séculier de sanctionner) et le projet de société consensuelle que véhicule une partie de la CFDT, dont la fédération PTT est l'avant-garde. Et là, effectivement, il est normal, pour ne pas dire obligatoire, de provoquer encore plus, l'hémorragie des adhérents et des militants, pour se retrouver ailleurs, sur des bases saines et claires (pour ne pas dire libertaires). Le regroupement des camarades de la région professionnelle CFDT-PTT, de la DMT ou des Postaux, aurait pu se faire à la CGT (pourquoi pas ?) à la CNT (peut-être trop marquée idéologiquement ?), ce fut au SUD (3), dont acte.

De la solidarité à la manipulation

La région professionnelle CFDT-PTT, constituée des syndicats des Télécoms, des centres de tri, des syndicats de banlieues, de l'administration centrale et des chèques postaux (CCP-CNE et cartes informatiques), avait à sa tête un bureau qui, depuis quelques années, se situait en opposition à la ligne fédérale. Celui-ci, saisissant l'opportunité des sanctions des camarades en lutte, fit le « chantage aux paritaires » (4) : « vous retirez les sanctions, ou nous ne déposons pas les listes des candidats ! ».

Bien sûr, la fédération ne se laissa pas intimider, mais chargea davantage le baudet : « Ne pas remettre les listes, c'est de fait se retrouver en dehors de la CFDT » (rhétorique à la langue de bois qui culpabilise systématiquement le « mouton » égaré). La région et les secrétaires de syndicats étaient convoqués le 13 décembre à une réunion avec la fédération sur ce sujet. Ne pas y aller était se condamner. Cherchant la cassure, les secrétaires de syndicats ne s'y présentèrent pas. Mais l'ensemble des adhérents n'a pas été informé de ces conflits d'appareils. C'est ainsi que lors du congrès extraordinaire du syndicat CFDT des chèques postaux, tenu le 14 décembre, le bureau demanda le soutien du syndicat face à la fédération, sans parler des enjeux de la réunion du 13, et fit voter : la rétention des listes pour les CAP si les sanctions demeuraient, et donc de quitter la CFDT si la fédération maintenait sa position.

Le 14 décembre, le syndicat des chèques postaux, ainsi que les autres syndicats, étaient suspendus et tous leurs moyens supprimés. Il faut bien comprendre que la sanction a délibérément été cherchée par un quarteron de professionnels de la lutte d'appareil, coupé des adhérents et ne reposant sur aucun rapport de forces.

Que faire ?

Nous, anarchistes ou libertaires de la CFDT des chèques postaux, avons très bien compris la manœuvre. Nous n'avons pas voulu que les adhérents, médusés par cette situation, ne se retrouvent une nouvelle fois les otages de quelques-uns dans une nouvelle officine, même si certains de nos camarades y militent déjà. Pour nous, nous disons : c'est trop tôt ! Peu ont quitté la CFDT pour rejoindre la CNT, quelques-uns ont démissionné pour aller pêcher à la ligne, mais hormis le bureau, et encore pas tout le monde, près de 80% des adhérents ont préféré rester à la CFDT plutôt que de rejoindre la CGT (5). Nous sommes donc restés.

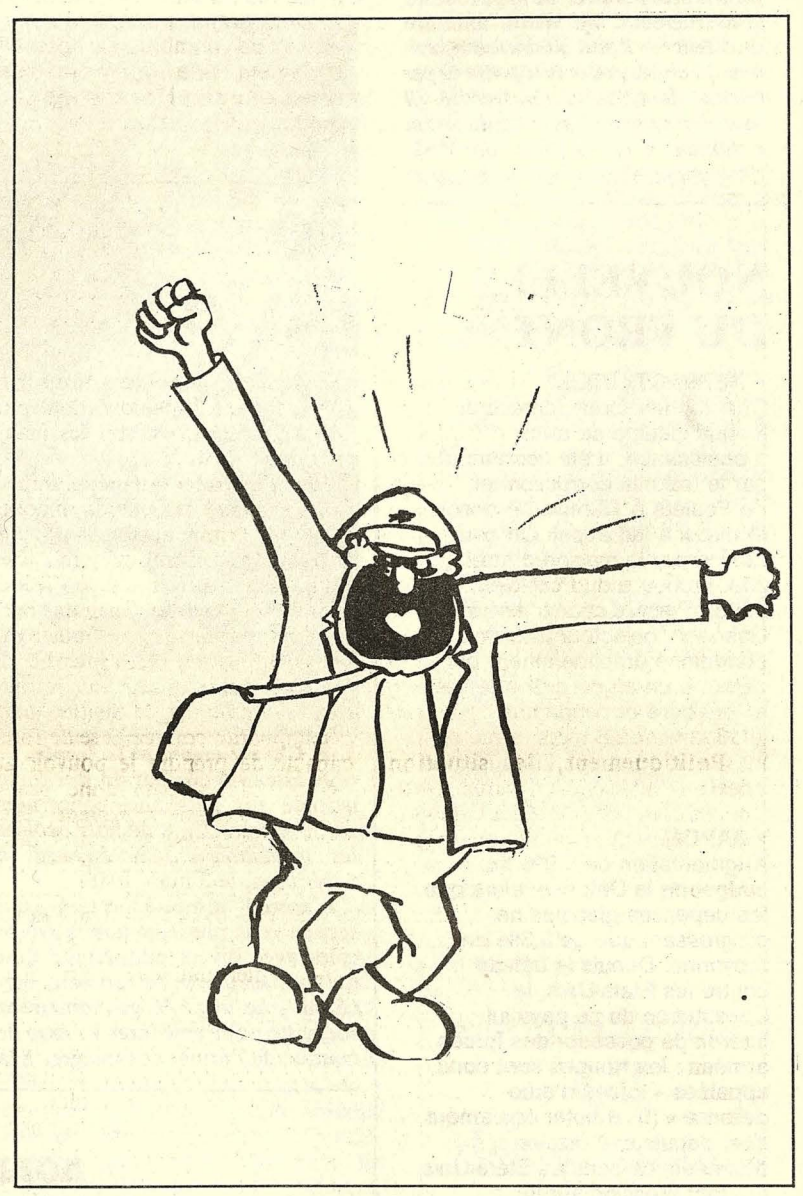

Pas d'illusions, ni de compromis

Cela fait des années que nous sommes à la CFDT, certains depuis près de 20 ans. On peut comprendre la difficulté de sauter le pas.

Nos collègues non syndiqués qui nous ont témoigné leur confiance et qui nous connaissent en tant que militants n'auraient pas compris le vide que nous aurions laissé. Aussi, nous avons décidé de conserver nos acquis.

Pour nous, rester à la CFDT, ce n'est pas cautionner Kaspar et sa clique, les militants anarchistes adhérents à la CGT, la FEN ou à FO ne cautionnent pas leur bureaucratie syndicale, c'est de la malhonnêteté ou du commérage que de soutenir cela.

Le militant anarchiste (6) *va là où sont les travailleurs, il va là où son discours et sa pratique ont le plus de chance de réussir et d'aboutir.* Il va là où il lui semble que le terreau pour faire germer les graines d'anarchie est le meilleur.

Pour nous, le militant anarchiste syndiqué dans une centrale réformiste est avant tout anarchiste. Il sait qu'il devra s'affronter aux réformistes et aux conservateurs de son organisation syndicale, il sait que du jour au lendemain, dans la lutte, il risque d'être désavoué par sa bureaucratie. Il s'en moque ! Pour lui, ce qui compte, c'est l'action quotidienne avec les travailleurs et les moyens qu'ils se donnent. Peu lui chante le quantitatif de la revendication (plus d'argent, moins de travail, etc.), mais bien le qualitatif : comment obtenir satisfaction, prenons-nous nos affaires en main ou déléguons-nous nos pouvoirs ? Cela dit, longue route au SUD et bonne chance à nous, et à bientôt dans les luttes communes.

Joël SAINTIER

NOTES

(1) Direction matériel et transport : ce sont les chauffeurs des poids lourds.

(2) Postaux : syndicat des bureaux de poste centraux et annexes de Paris.

(3) Syndicat solidaire unitaire et démocratique.

(4) CAP : élections professionnelles dans la Fonction publique, tous les 3 ans, qui permettent de mesurer l'influence par grades et corps des syndicats. L'administration alloue temps et moyens en fonction des résultats.

(5) Nous pensions prendre la CGT comme structure d'accueil et y militer, comme nous militions à la CFDT si bon nombre de nos collègues nous avaient suivis. Ce ne fut pas le cas, tant pis.

(6) Dans optique communiste anarchiste, bien sûr, et non pas anarcho-syndicaliste.

RFA

Débat sur l'amnistie : dialogue de sourds

QUE sont devenus les rescapés des « Années de plomb » en Allemagne ? Karl Heinz Dellwo, qui, en 1975, avait participé à l'attaque de l'ambassade de la RFA à Stockholm, purge sa peine à vie dans la prison de Celle. Son frère, impliqué également, est libre et, après changement de nom, muni d'argent et d'un passeport en règle, coule des jours paisibles au Canada. La situation de Günter Sonnenberg n'a pas beaucoup changé depuis son arrestation en 1977, pendant laquelle il avait reçu plusieurs blessures à la tête. Condamné à vie, en isolement à Bruchsal, il souffre de crises d'épilepsie. Nombreuses sont les voix qui réclament, sans réponse, une grâce médicale pour lui. Klaus Jünschke, « dissocié », connu par ses interviews données en prison, est grâcié depuis peu et est en train de sortir un livre. Roland Mayer, arrêté en 1976, avait purgé sa peine en décembre 1988 ; mais il doit être mis, selon la volonté du procureur général fédéral, Kurt Rebmann, sous tutelle pendant cinq ans, avec interdiction de quitter son domicile. Bernd Rösner, condamné deux fois à vie, incarcéré à Munich-Straubing depuis treize ans, dont dix en isolement, est un grand malade. Pour lui aussi, de nombreuses pétitions réclament une grâce médicale d'urgence. Horst Mahler, ex-avocat de la RAF, impliqué dans la tentative de libération d'Andreas Baader et dans des attaques de banques, condamné à douze ans, est libre et, après avoir pris publiquement de la distance avec son passé, a pu réouvrir son cabinet d'avocat. Irmgard Moeller, seule survivante de la nuit du 18 octobre 1977 à Stammheim, est toujours à l'isolement dans la prison de Lübeck. Sont morts : Georg von Rauch, Ingrid Schubert, Siegfried Hausner, Katherina Hammerschmidt, Thomas Weißbecker, Jan-Carl Raspe, Holger Meins, Gudrun Ensslin, Petra Schelm, Andreas Baader, Ulrike Meinhof (1). Otto Schily, ancien avocat de Gudrun Ensslin et Andreas Baader est député des Verts au Parlement. Il y a aujourd'hui, en RFA, environ 80 prisonniers politiques.

Pas de formule magique pour effacer les « Années de plomb »

Ces quelques exemples démontrent que le gouvernement de Bonn est loin d'avoir trouvé une formule magique pour effacer les « Années de plomb », l'« Automne allemand ». Le couteau reste dans la plaie...

Baader et Ensslin.

Comme exemples à suivre, on affiche les quelques « dissociés » (*Aussteiger, Abschwörer*), comme Angelika Speitel et Peter-Jürgen Boock ; ce dernier a été condamné trois fois à vie. Ils peuvent espérer, éventuellement, être graciés par le président fédéral, von Weizäcker, en personne, qui pourrait ainsi faire un « geste symbolique ». Cette éventualité est, depuis un an, dans le feu d'une discussion controversée. Pendant que le CDU et Kurt Rebmann crient à l'affront « à l'idée de justice », le FDP, et surtout le SPD, avec son patron Hans Jochen Vogel, se montrent moins hostiles. Et même, certaines familles de victimes ont fait des visites en prison et se disent « *persuadées qu'ils ont rompu avec le terrorisme* » ; exceptée la veuve de Hans Martin Schleyer qui, elle, « *ne comprend pas.* ».

A l'initiative d'une certaine aile des Verts et surtout celle, personnelle, d'Antje Vollmer et Christa Nickels, un débat parlementaire sur un « dialogue » avec les prisonniers et sur un projet d'amnistie avait eu lieu, déjà, en octobre 1987. En fond se dessinaient les ombres vagues d'une « coalition pour l'amnistie », avec le soutien de certains intellectuels, comme le théologien Ernst Käsemann, les écrivains Martin Walser et Hans Magnus Enzensberger, de l'Office fédéral pour la protection de la Constitution (Bundesverfassungsschutz : service secret allemand) et, médiatique, de Daniel Cohn-Bendit. Teneur général : « *Une volonté dialectique de recommencer à zéro !* » Deux « dissociés » libérés assistaient au débat : Astrid Proll et Christian Wackernagel. Mais celui-ci resta diffus : amnistie pour qui ? Pour tous, ou seulement pour les « dissociés ? » Et, une fois de plus, la combative Jutta Ditfurth, ex-présidente du bureau exécutif des Verts, se comporta en trouble-fête : « *L'Etat,* s'écria-t-elle, *a besoin de terroristes !* ».

En même temps, le Bundesverfassungsschutz entreprit une étrange démarche : s'adressant à Cohn-Bendit (aujourd'hui éditeur de l'hebdomadaire *Pflasterstrand* à Frankfurt) en tant qu'intermédiaire, il proposa aux « dissociés » aide et assistance « *pour se bâtir une nouvelle existence* ». La première prise de contact de ce genre date de 1985, sans grand succès d'ailleurs. Cohn-Bendit publia une sorte d'« interview autorisée » dans son journal, avec son partenaire fantomatique, qui jura de ne rien demander en contrepartie. Pourtant, il déclarait : « *Evidemment, nous nous intéressons aussi aux informations.* »

Suivra, toujours en octobre 1987, une déclaration de Kurt Rebmann sur une possibilité d'amnistie : grâce après deux tiers de peine purgés, sous condition d'une « *dissociation de manière fiable.* » Après tout ce remue-ménage peu fructueux, pour la première fois, les concernés éventuels ont rompu leur silence en décembre 1987 : deux membres du « Mouvement du 2 Juin » (2), Ronald Fritzsch et Ralf Reinders, en prison depuis 1975, sortent une déclaration dans laquelle ils accusent les Verts d'« hypocrisie » : « *Si les Verts, aujourd'hui, sautent sur l'occasion de présenter les " dissociés " comme des mannequins, il y va surtout de la preuve de leur propre modification... Et, sans problèmes, ils ont abandonné un principe du droit civique : que la justice doit être la même pour tous et que chacun a droit à un procès juste... L'abandon de ce principe est l'ouverture au fascisme qui juge les mentalités !* » Et de poursuivre : « *Que penser d'un dialogue " ouvert " avec des personnes sélectionnées derrière des portes fermées ?... Nous sommes d'accord pour une discution publique et sans pré-sélection par le Verfassungsschutz, pourquoi pas à 20 h 15 sur la première chaîne ?* »

Même ton dans la déclaration de trois membres de la RAF, publiée le 8 août 1988 dans le journal berlinois *Tageszeitung* : Adelheid Schulz, Lutz Taufer, Brigitte Mohnhaupt, condamnés plusieurs fois à perpétuité, disent non à cette « *campagne de pacification* » et aux grâces sélectives, et oui à une discussion véritable, c'est-à-dire avec la participation de tous. « *Une rencontre, une vraie,* écrit Lutz Taufer, *pourrait être... un échange, un morceau de réalité ; réalité de vie pour nous, en étant tous ensemble ; et réalité pour eux, qui nous aurons vu ensemble.* » Tous les trois mentionnent et soulignent la torture de l'isolement, revendiquent le regroupement et ne croient pas à une solution quand quelqu'un, « *après dix ans de lavage de cerveau, renie son passé.* » Brigitte Mohnhaupt conclue : « *Mais tout cela ne leur a donné, en 18 ans, que deux cas de collaboration avec la police !* »

La RAF, existe-t-elle toujours ? Tout au moins, l'attaque contre Hans Tietmeyer, secrétaire d'Etat au ministère des Finances, avant l'ouverture du congrès du FMI à Berlin, en septembre 1988, fut revendiquée par celle-ci. Et plusieurs procès ont eu lieu en 1988 ou sont encore en cours. Une « internationalisation » et des contacts avec la nouvelle génération des Brigate Rosse sont à observer. Aussi, une manifestation assez importante se déroulait à Stuttgart en souvenir du dixième anniversaire de la mort de Baader, Ensslin et Raspe à Stuttgart-Stammheim. Et, le 15 octobre, une annonce dans le journal *TAZ* réclamant le « *regroupement des prisonniers politiques, maintenant !* » était signée par 250 journalistes, écrivains, avocats et associations diverses.

Et les gens dans la rue, qu'en pensent-ils ? D'après un sondage publié dans le magazine *Spiegel*, début 1988, les deux tiers des citoyens rejettent la « *grâce pour les terroristes* ». Mais ce sondage a été fait cinq mois avant l'initiative semi officielle de von Weizäcker. Depuis, « l'effet Weizäcker » à joué : 46% s'expriment pour une grâce. Les plus indulgents sont les jeunes entre 18 et 29 ans : plus de 60% sont pour. Autre résultat : les « témoins à charge » ne trouvent pas beaucoup de sympathie ; il en va de même pour ceux qui, par des aveux, aident la police : le traître rend toujours mal à l'aise ! Et 70% sont persuadés que « *cela restera sans effet* » et qu'un geste étatique de « réconciliation » ne pourra jamais convaincre des ennemis de l'Etat...

Alors, pendant que von Weizäcker réfléchit toujours sur une grâce éventuelle pour les deux « dissociés » Boock et Speitel, et qu'il ne leur a pas encore fait la visite promise depuis plus d'un an, la gauche allemande semble avoir abandonné la recherche de réponses valables à l'« Automne allemand ».

DAGMAR

NOTES

(1) Serge July — les temps changent et les gens avec eux ! — écrivait au sujet des morts de Stammheim, dans Libération *du 19 octobre 1977, sous le titre : « La mort dans l'âme » : «* Cette guerre qu'ils ont voulu mener contre le géant étatique a été en quelque sorte la forme vivante, le désir incarné, d'une aventure qui était tout simplement devenue une manière de vivre différemment, avec les bonheurs propres qu'elle engendrait ».

(2) Le 2 juin 1967, à Berlin, l'étudiant Benno Ohnesorg fut tué par la police au cours d'une manifestation contre la venue du shah d'Iran. Cet événement marqua la naissance d'une nouvelle gauche allemande.

PÉROU

La faillite

DES nouvelles nous parviennent régulièrement de Lima. Alarmantes. Le Pérou « *se décompose* » (1), s'enfonce lentement dans la guerre civile et la banqueroute financière. Pauvre Alan Garcia ! Son parti, l'Alliance populaire révolutionnaire américaine (APRA), vient d'exploser en plusieurs tendances. Lui-même n'a plus la faveur des sondages : 91% des péruviens désavouent sa politique économique... Il est vrai que l'inflation y a dépassé les 2 000% en 1988.

Politiquement, la situation devient intenable. Chaque parti, même les plus « électoralistes » dans l'âme, en vient à s'armer. Tout le monde veut se partager la dépouille et ne pas laisser les mains libres au Sentier lumineux. Sur ce plan, Barrante, leader de la Gauche unie (2), tient la corde des sondages. Il peut compter sur 135 000 adhérents. Il apparaît de plus en plus, et notamment pour les Etats-Unis, comme une solution de rechange à Alan Garcia. Barrante le sait, il tient à se présenter comme respectable ; il a rencontré le cardinal de Lima, décoré des militaires et reçu l'ambassadeur américain. Face à lui, la droite ne semble pas en mesure de jouer un rôle important : Vargas LLosa (3), leader du FREDEMO (Front démocratique), et le vieux Belaunde n'apparaissent pas comme des alternatives crédibles pour la population. Par contre, la fraction fasciste de l'armée péruvienne pourrait fort bien, par un coup d'Etat, remettre en selle certaines personnalités de la droite. A Lima, on ne cache pas sa peur face à cette éventualité. La démission du général Silva Tuesta en octobre dernier n'a fait qu'accroître ce sentiment. Villanueva, chef du gouvernement, ne mâche pas ses mots : « *Des torrents de sang couleraient si la droite revenait au pouvoir !* ». En effet, beaucoup pensent que la droite n'hésiterait pas à éliminer physiquement tout militant politique ou syndical, proche ou non du Sentier lumineux ou du MRTA (Guérilla Tupac Amaru).

Cette violence, que l'on craint, est déjà présente quotidiennement. Après le massacre de 25 civils à Cayara (département de l'Ayacucho), on vient de découvrir un nouveau charnier de Nahuinpuqui (province de Yuamanja). Un charnier de cadavres mutilés dont la responsabilité semble imputable à l'armée et à des groupes paramilitaires (dont les Commandos Rodriguo-Franco, branche armée de l'APRA). Violence également lors d'une manifestation de paysans à Lima, le 21 janvier dernier : la police a tiré sur la foule, faisant 28 blessés (dont plusieurs gravement) parmi les manifestants.

Reste le Sentier lumineux. Imperturbablement, la guérilla maoïste gagne du terrain, accroît sa popularité dans les milieux pauvres, chez les paysans. Autour de son leader incontesté, Abimiel Guzman, malgré l'arrestation de son numéro 2, Osman Morote, et l'interdit de parution qui a touché son journal officieux (*Diario*), le Sentier lumineux apparaît comme la seule force capable de prendre le pouvoir au Pérou. Elle n'hésite donc pas à broyer ceux qui pourraient gêner son hégémonie : assassinat de deux techniciens français du CICDA (4), de paysans, après un « jugement populaire » dans la province de La Mar.

Le Sentier lumineux arbitre de la situation ? Pas tant que cela ! Malgré le réchauffement des rapports Etats-Unis/URSS, le grand frère américain n'entend pas se laisser déposséder du Pérou comme ça, d'autant plus qu'Occidental Petroleum vient de découvrir un important gisement de pétrole dans la forêt amazonienne. Les Etats-Unis ont trop d'intérêts dans ce pays pour le laisser aux mains du Sentier lumineux. De plus, une victoire du Sentier lumineux pourrait enflammer l'Amérique latine.

Le Pérou est en faillite. Les partis politiques susceptibles de remplacer Garcia sont en pleine déconfiture. Cela laisse place libre à n'importe quelle alternative.

PATSY (Gr. de Nantes)

En l'espace de 10 mois, 3 000 à 5 000 Péruviens ont trouvé refuge en France pour échapper à la crise économique et, pour certains, pour fuir le Sentier lumineux (nombre de ces réfugiés sont des bourgeois apristes). Chaque mois, 10 000 Péruviens s'exilent.

(1) Voir l'article de Labrousse et Hertoghe dans le Monde diplomatique *de janvier 1989.*

(2) Lors de son congrès, la Gauche unie a éclaté en 4 tendances :
- *Convergence socialiste, avec Enrique Bernales : soutien à Barrante ;*
- *Parti d'unification mariatéguiste, tendance « lybienne » (lutte armée) ;*
- *PUM, tendance « renard » (participation aux élections) ;*
- *Union nationale gauche révolutionnaire (pro-chinois).*

(3) Il aurait été victime d'une tentative d'attentat.

(4) L'enquête suit son cours et des informations devraient parvenir bientôt sur la nature réelle de cet acte.

N°738 JEUDI 9 FÉVRIER 1989

HAÏTI

L'armée au pouvoir : répression aveugle

LE 7 février, le dictateur J.-C. Duvalier se réfugiait en France où il coule aujourd'hui des jours tranquilles. Lors de son départ, il confia le pouvoir aux militaires. Trois ans après, l'armée est toujours sur le devant de la scène et assume la dure tâche de sauvegarder le régime en place.

Trois ans de répression

Au début 1986, l'unique légitimité de l'armée résidait dans sa neutralité lors des événements ayant mené à la fuite de Duvalier. Ne voyait-on pas à cette époque des pancartes « *Vive l'armée !* » brandis par des manifestants... Néanmoins, ce « malentendu » ne dura guère. Les incidents meurtriers du mois d'avril, lors des manifestations anti-gouvernementales dissipèrent certaines illusions (1).

Face à l'offensive populaire, le CNG (2) fut contraint de dissoudre le Corps des volontaires de la sécurité nationale, le Parlement, d'abolir la Constitution de 1983, et d'incarcérer quelques tortionnaires. Après ce recul, il ne tarda pas à reprendre progressivement le contrôle du pays : l'armée permit le départ à l'étranger des macoutes les plus impliqués, intégra dans ses rangs d'anciens VSN, brisa les grèves, étouffa les mobilisations... Au fil des mois, la hiérarchie militaire étendit son emprise sur la société dans son ensemble.

Le 6 octobre 1987, le général H. Namphy s'autoproclamait Commandant en chef des forces armées pour 3 ans... renouvelables, c'est-à-dire peu de temps avant les élections présidentielles prévues. S'apercevant que cette consultation se déroulerait en toute indépendance, l'armée et les secteurs macoutes accentuèrent l'intimidation et la répression. La hiérarchie militaire est donc directement responsable des tragiques événements qui allaient suivre, en laissant agir les nostalgiques du duvaliérisme, en assassinant 46 membres des brigades de vigilance (3), ou encore en intervenant manu militari en province (Gonaïves, Saint-Marc, etc.) pour stopper la consultation. Ce sont de véritables opérations militaires qui se sont ainsi déroulées : dispersion des gens se rendant au vote, incendies de locaux, quadrillage des quartiers sensibles... Un prêtre décrit parfaitement la situation du moment en province : « *C'est l'armée au pouvoir qui organise la terreur. Le CNG verse des larmes de crocodile sur les victimes. C'est le CNG et l'armée qui s'appuient sur les macoutes, sur certains notables véreux et sur des hommes de main pour exécuter leur plan (...). C'est la terreur. Et qu'on ne croit pas que je sois excité ou partisan. C'est la réalité énorme, incroyable mais vraie : une armée en guerre contre son peuple pour perpétuer un régime macoute sans Duvalier ! Namphy et le CNG n'ont pas changé d'objectif : faire des élections oui, mais des élections téléguidées " maîtrisées " aboutissant à l'élimitation du secteur démocratique* ».

Après avoir semé le trouble en novembre, les militaires assurèrent l'ordre le 17 janvier 1988, puisqu'ils avaient désigné leur candidat-otage au préalable : Leslie Manigat. W. Regala, ancien numéro 2 de l'ex-CNG fut nommé ministre de la Défense, simple coïncidence ? Lorsque H. Namphy écarta les militaires favorables au président, ce dernier osa le limoger. Ce fut une erreur fatale : le général n'eut plus qu'à destituer celui dont il avait favorisé l'accession au gouvernement quelques mois plus tôt. Ce retour en arrière illustra certainement le dernier sursaut du clan le plus archaïque, qui refuse au peuple les libertés démocratiques les plus élémentaires. En septembre 1988, le massacre de l'église Saint-Bosco (11 morts et 75 blessés) en est un exemple tragique.

Un autre militaire profita de cette tuerie pour saisir sa chance historique, en prenant à son tour le pouvoir le 17 septembre. Ce fut l'éphémère mythe du « mouvement des petits soldats », qui tourna rapidement à la chasse aux soldats trop zélés dans les « dechoukag ». L'arrestation de 14 soldats accusés de préparer un coup d'Etat en octobre n'est pas un fait isolé. P. Avril mit également de l'ordre en province (Saint-Marc, Gonaïves, Aquin, etc.).

Néanmoins, le 21 décembre dernier, P. Bauchard et ses 13 compagnons furent libérés. Le communiqué du ministre de l'Intérieur mérite d'être cité : « *Le président de la République par cet acte de clémence en faveur de ces anciens membres des forces armées d'Haïti manifeste une fois de plus sa ferme volonté de sauvegarder la paix, l'amour et la concorde au sein de toutes les familles haïtiennes pour la marche du pays vers la paix et la démocratie* »...

Ce qui n'empêche naturellement pas les mutations et révocations de se poursuivre encore aujourd'hui.

Un certain Prosper Avril

Le nouvel homme fort du pays n'est pas un nouveau venu dans la politique. Depuis des dizaines d'années il traînait dans les coulisses du pouvoir, attendant son heure.

Sorti de l'académie militaire en 1961 en tant que sous-lieutenant, il est impliqué dès 1963 dans la répression du groupe anti-duvaliériste « Jeune Haïti ». Affecté à la garde présidentielle, il s'occupa, à la fin des années 60, de la sécurité de Baby doc et demeura dans son entourage. Selon Beverley Bell : « *il était très étroitement lié à Jean-Claude Duvalier ; en fait c'était son secrétaire personnel, et il était largement considéré comme son bras droit, bien que beaucoup plus dans le domaine financier que politique (...) il était connu pour avoir été très impliqué dans la corruption et s'être énormément enrichi, lui et sa famille* » (4).

Henry Namphy.

Limogé en 1983 par le ministre de l'Intérieur et de la Défense, R. Lafontant, il fut réintégré à la veille du départ de Duvalier. Puis, membre du 1er CNG, il démissionna dès le 21 mars 1986 sous la pression populaire. Ce qui ne l'empêcha nullement de consolider son empire en laissant sur le devant de la scène des personnages tels que Namphy, Regala et Paul. L'éviction de L. Manigat ne fut pour lui qu'une répétition en vue du coup de force du 17 septembre. Ce qui fit d'ailleurs dire à l'ancien président « *Le coup d'Etat n'est pas une surprise. Ce n'est pas une solution mais un commencement d'événements. On peut prévoir d'autres coups d'Etat. M. Avril est le cerveau politique des trois coups d'Etat qui ont renversé Jean-Claude Duvalier, mon gouvernement et le général Namphy* ».

Depuis son accession au pouvoir, P. Avril a installé tous ses fidèles aux postes importants afin d'assurer sa stabilité. De plus, il semble, pour l'instant du moins, être apprécié des Etats-Unis avec qui il a travaillé très étroitement ces dernières années.

Maintenir l'« ordre »

L'armée d'Haïti fut mise en place durant l'occupation US, qui dura de 1915 à 1934. Elle avait pour mission d'assurer la stabilité politique du pays au départ des « marines ». De 1934 à 1957, l'armée joua parfaitement son rôle jusqu'à l'arrivée de François Duvalier. Celui-ci organisa sa propre milice, les tristement célèbres tontons-macoutes, afin de contrecarrer le pouvoir des militaires.

Depuis 1986, l'armée est revenue sur le devant de la scène. L. Manigat n'avait-il pas déclaré peu après son élection : « *Dans ce pays, on ne peut rien faire sans ou contre l'armée* ». Elle s'est considérablement modernisée avec l'appui américain. En effet, le Pentagone, désirant garder le contrôle de la situation, avait misé sur une armée puissante afin d'assurer le retour progressif à la démocratie. Au lendemain du départ de Duvalier, Elliot Abrams, sous-secrétaire d'Etat aux affaires inter-américaines, déclarait : « *l'armée doit se moderniser et devenir professionnelle, ce qui est aussi son vœu. De toute évidence, une nouvelle Haïti démocratique aura besoin d'une nouvelle force professionnelle pour maintenir l'ordre* » (5).

En Haïti, rien ne se décide sans l'approbation de la hiérarchie militaire, l'oligarchie dirigeante et la Maison Blanche. Par de nombreux moyens (pression politique, aide économique et militaire, CIA, corruption), Washington entend y préserver son influence. Les Nord-Américains n'ont-ils pas favorisé l'accès au pouvoir de J.-C. Duvalier en 1971, puis souhaité son départ en 1986. Ne misent-ils pas depuis sur leur programme élections/répression pour établir durablement un régime démocratique pro-occidental dans le pays.

Le rôle de l'armée haïtienne est clair, et d'ailleurs celle-ci ne s'embarrasse d'aucun artifice pour camoufler sa véritable nature. Il s'agit de préserver le *statu quo*, la société de classes. Ni plus ni moins qu'un danger mortel pour le peuple, elle n'hésite pas à user de la répression aveugle à chaque fois que la situation l'exige.

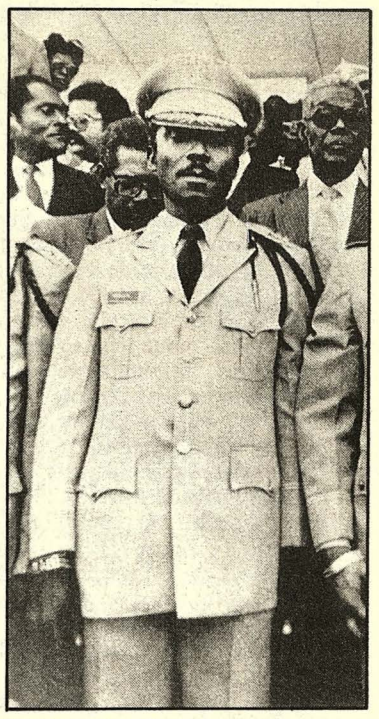

William Regala.

Jean-Claude PASCAL

Une situation explosive

Dans le pays tout entier, la tension monte et l'on peut s'attendre à une nouvelle explosion sociale. Les derniers événements n'ont fait qu'envenimer les choses : le 31 décembre 1988, Franck Romain, ex-maire de la capitale, impliqué dans le massacre de l'église Saint-Bosco et réfugié dans l'ambassade de Saint-Domingue, a pu quitter le pays. De même, le retour en Haïti de W. Regala, mis à la retraite à la suite du 17 septembre, est sans nul doute une nouvelle concession au secteur extrémiste macoute.

Dans un tel contexte, la grève générale du 17 janvier dernier était condamnée à réussir. Selon le syndicat CATH, « *Avril, à l'instar de ses prédécesseurs Namphy et Manigat, promet monts et merveilles au peuple pour le démobiliser, tandis qu'il protège les macoutes et remet en place ceux qui ont été déchouqués à la faveur du 17 septembre 1988* ». C'est pourquoi « *Nous refusons de nous laisser prendre aux promesses du gouvernement macoute d'Avril, à sa belle promesse de " SIDA " [1] pour cajoler le peuple et acheter tous les politiciens opportunistes qui attendent les élections " poisson d'Avril " en vue de réprimer le peuple et poursuivre la politique du gouvernement de Prosper Avril* ».

Bien que décrétée illégale par le gouvernement, le succès de la grève générale fut totale, aussi bien à Port-au-Prince qu'en province. Il s'agissait de protester contre la fuite de F. Romain, le retour de W. Regala, les révocations de soldats impliqués dans les « dechoukag », le maintien des chefs de section macoutes, les abus patronaux et la situation catastrophique de la classe paysanne. Les deux autres syndicats, FOS et CATH/CLAT, se sont de nouveau tenus à l'écart de cette journée d'action, comme lors de la précédente grève du 25 novembre 1988. La palme de l'humour revient à M. Bazin, dirigeant du MIDH, pour qui « *les motifs, les raisons données pour faire grève sont trop nombreux* » pour y participer...

Une chose est sûre, le mécontentement va grandissant, espérons qu'il sera assez puissant pour débarrasser Haïti de tous les macoutes, exploiteurs, et autres impérialistes !

J.-C.

(1) CEDHA, organisme qui devrait être mis en place pour préparer les futures élections.

NOTES

(1) Le 26 avril, en outre, la marche pacifique en direction de la prison de Fort-Dimanche en commémoration des victimes du Duvalérisme fut la cible de la troupe : 8 morts et 50 blessés.

(2) Conseil national de gouvernement.

(3) Elles étaient chargées d'assurer le bon déroulement de la campagne électorale et d'empêcher les menées terroristes des macoutes.

(4) Coordinatrice du Washington office on Haïti, *déclaration du 19 septembre 1988.*

(5) New York times *du 4 avril 1986.*

POLOGNE : NOUVELLES DU FRONT

• SOUTIEN.
Les libertaires du groupe « WiP » de Gdansk ont « adopté » trois prisonniers politiques tchèques membres du mouvement pacifiste indépendant NMS. Arrêtés dernièrement, Hana Marvanova, Tomas Ovorak et Lubos Vyora risquent jusqu'à 3 ans de prison. WiP-Gdansk appelle à leurs envoyer des lettres de soutien. Attention : quand vous écrivez à un prisonnier son juge d'instruction lit la lettre. L'adresse : Postovni Vrod 61409, 161 02 Praha 6, Ruzyne, Tchécoslovaquie.

• BASTON.
Dans la rue, les affrontements se multiplient depuis l'été. Pavés cocktails molotov et grenades artisanales volent. Les manifestations les plus importantes : le 16 octobre, le défilé parti du centre de Gdansk se dirige vers les chantiers navals. La milice attaque devant la basilique Sainte-Marie ; le curé verrouille ses portes pour préserver ses saintes reliques. Mais les ZOMOS sont pris à revers : bientôt, 2 000 jeunes sont dans le combat, dressent 6 barricades, et repoussent tous les assauts. Ils ne partiront qu'au soir, sans avoir été délogés. Le 11 novembre, ce sont 10 000 personnes qui manifestent. Le contact se fait dans la rue Sw Ducha. Plusieurs barricades sont dressées. A deux reprises, les charges motorisées de la milice doivent battre en retraite devant une pluie de pavés et de molotovs. Une grenade artisanale détruit le projecteur antiaérien utilisé pour éblouir la foule. Le 11 décembre, 200 à 300 jeunes attaquent le commissariat de la rue Piwna, brisent toutes les fenêtres et tentent de l'incendier. Le 13 décembre, les étudiants de Varsovie affrontent les ZOMOS trois heures durant après l'expulsion d'un meeting tenu dans l'enceinte de la fac.

• PROTESTATION.
Les groupes de jeunes indépendants de Gdansk ont signé une protestation contre la suspension par Solidarnosc des remboursements des amendes infligées pour participation aux manifestation de rue. Les cinq signataires sont : le Mouvement pour une société alternative (RSA, anarchiste), la Fédération de la jeunesse combattante (FMW), Solidarnosc combattante, Solidarnosc jeunes, ainsi qu'un nouveau groupe dont le nom n'est pas communiqué. Selon nos compagnons, l'opposition syndicaliste envisagerait de reprendre les remboursements abandonnés par Walesa.

• PASSEPORT.
La lutte du Club des prisonniers des frontières vient de connaître un succès majeur : chaque Polonais pourra avoir son passeport chez lui, ce qui autorise à partir à l'étranger. Mais... il faut payer 100 000 zlotys par an, soit l'équivalent de près de 2 salaires mensuels. Passeport censitaire au pays du communisme.

• DÉSERTION.
Incorporé depuis peu dans un régiment blindé, Stawek Karpinski avait tenté de gagner la RFA en fuyant à bord d'un char. Après avoir percé la frontière polonaise, il est tombé en panne d'essence près de Berlin. Interné en asile psychiatrique, il sera jugé sous cinq chefs d'accusations différents. Il risquerait la peine de mort. A suivre...

Ces brèves ont été établies d'après les renseignements fournis par les compagnons de « A Capella » et RSA.

RFA

Création de centres libertaires

EN Allemagne, où n'existe pas d'organisation spécifiquement anarchiste suprarégionale à part la FAU, section allemande de l'AIT, où les tentatives de fédérations régionales étaient jusqu'à présent éphémères, la création de centres libertaires semble un moyen pour pallier à ce manque. La discussion est en train de se ranimer dans les milieux autonomes et anarchistes. Ces structures auraient en effet l'avantage d'offrir un simple lieu de discussion et d'organisation local, mais aussi de permettre des rencontres à échelle suprarégionale.

On est cependant encore loin d'une coordination efficace, pour ne pas parler d'organisation définie. La faible participation à certaines rencontres conçues au large en portent témoignages : quarante personnes personnes étaient le maximum, un « camping libertaire » dans la montagne a même dû être arrêté précocement.

A ce manque d'enthousiasme et d'énergie, s'ajoutent les difficultés effectives que rencontrent les centres libertaires réellement existants. Ainsi, les organisateurs et sympathisants du centre de Moers seront obligés d'acheter la maison que ce centre occupe pour pouvoir le maintenir. A Francfort, le centre a dû fermer parce que le bail de location n'a pas été prolongé, et on n'a pas encore trouvé un nouveau local. D'autre part, le mouvement peut se féliciter de la création d'un deuxième centre libertaire à Berlin (1) et d'un nouveau centre à Muenster (Westphalie) (2), baptisé « Themroc ». Les préoccupations des organisateurs, treize femmes et hommes en grande partie d'orientation libertaire, se reflètent dans la déclaration d'ouverture : « *Nous concevons le centre comme un réservoir de possibilités de luttes contre l'Etat et le patriarcat. Nous sommes un collectif avec un programme politique et culturel et nous voulons discuter entre nous et avec vous pour nous rendre plus forts et plus nombreux et pour avoir un travail orienté vers l'extérieur, pour lutter contre ce qui nous enferme et nous détruit. Nous connaissons nos propres limites : lors de la préparation et de la rénovation du centre, nous nous sommes aperçus combien nous avons peu l'habitude d'un travail collectif, d'une responsabilité partagée, et comme c'est difficile de se mettre d'accord. Nous avons encore des idées très conventionnelles au travail, du partage entre travail « féminin » et « masculin ». Ainsi, un de nos objectifs est l'apprentissage au travail commun et d'un comportement social nouveau entre hommes et femmes qui tenterait de surmonter notre socialisation patriarcale. Nous voulons vivre une part de notre utopie dans un domaine politique, mais aussi celui de l'art et de la vie quotidienne. « Themroc » veut être un lieu de travail politique et de contre-culture. Nous espèrons nous financer nous-mêmes ; de la politique et de l'art autonomes par une partie consacrés à la consommation (café, concerts), en essayant de na pas reproduire les mécanismes du marché... »*

Relations internationales

(1) Adresse : Rathenowerstr 22, Berlin (du lundi au jeudi entre 18 h et 22 h, vendredi réservé aux femmes).

(2) Bremer STR 42, Minster (du lundi au mercredi et vendredi de 9 h à 24 h, jeudi réservé aux femmes, samedi de 18 h à 24 h, et le dimache de 14 h à 24 h).

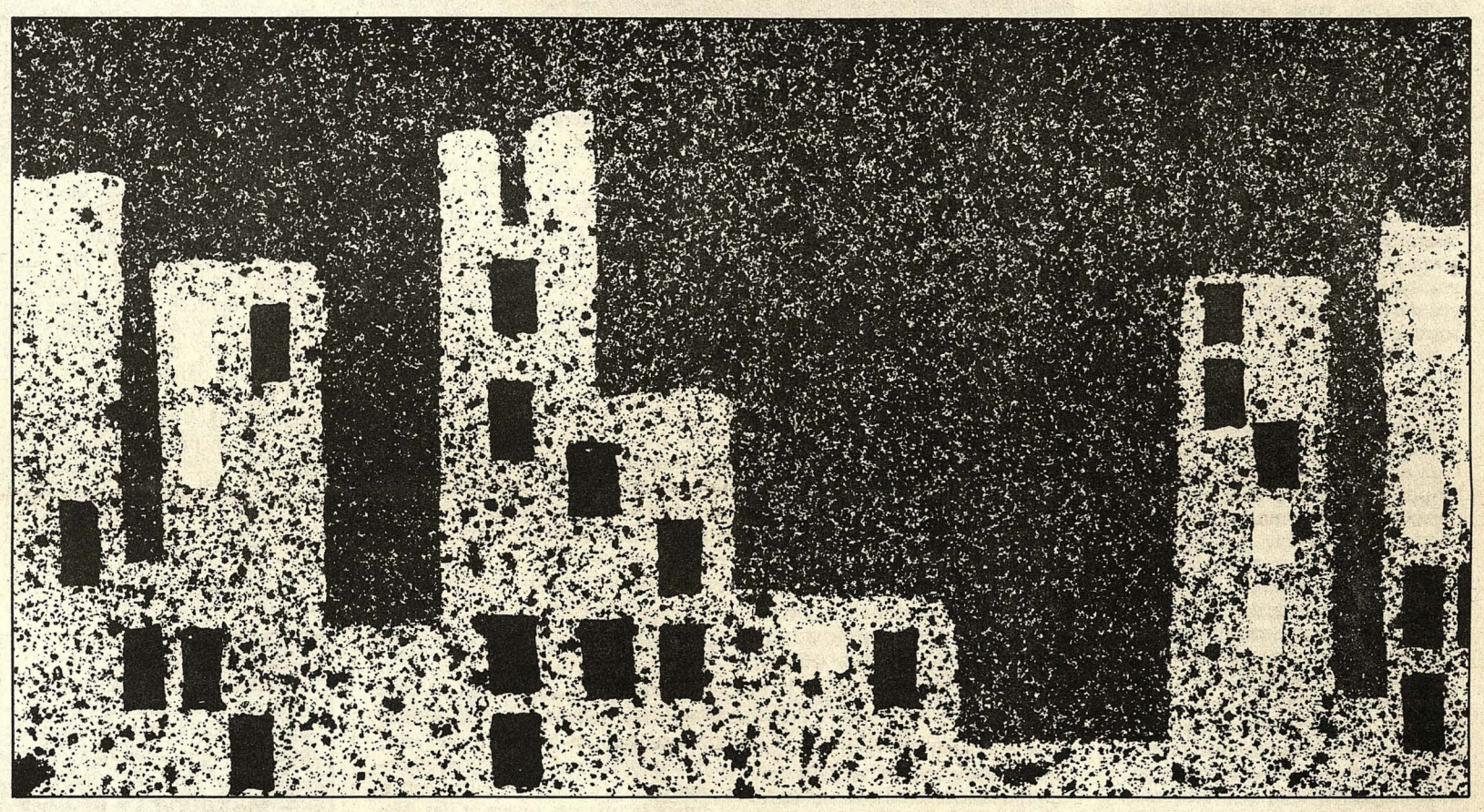

ESPAGNE

Rupture du modèle syndical actuel

VOILÀ le véritable but caché de l'appel du 14 décembre. La politique économique aujourd'hui est la conséquence logique d'une orientation conduite depuis la transition, avec la collaboration active des syndicats institutionnels. L'orientation et le développement de cette politique économique devaient s'appuyer sur un « modèle syndical », fait instauré avec l'acceptation et la complicité des appareils syndicaux actuels. Il serait donc démagogique de s'en prendre à la politique économique sans frapper de discrédit « le modèle syndical ». Il serait grotesque de discuter sur les formalités autour d'une suspension des négociations, pour prétendre justifier la grève générale ou, au contraire, la qualifier de démesurée.

La question qu'on doit se poser est plutôt : pourquoi avoir tant attendu pour appeler à la grève non pas une fois, mais chaque fois que cela était nécessaire, quand les travailleurs des chantiers navals, de la métallurgie et tant d'autres secteurs mobilisés dans des luttes, quand l'« action directe », débordaient les syndicats.

Ce processus de rupture a été le facteur fondamental de cet appel, à travers lequel ils espèrent arrêter la dégringolade de leur modèle syndical.

Une des causes, peut-être la plus importante, est située dans le cadre législatif/travail, conforté par l'actuel « modèle » centré fondamentalement dans les facilités structurelles du délégué d'entreprise (le travailleur « protégé »).

Le travail de base des syndicats (sections syndicales d'entreprise) est ainsi relégué au deuxième plan.

Le fonctionnement de l'action syndicale légale dans l'entreprise a fait la preuve depuis 10 ans de son échec. A cet échec « par la base », il faut ajouter un centralisme des structures (par le haut) dans lesquelles les membres qui les composent se comportent comme une authentique caste, dévorée par une ambition démesurée du pouvoir, en accord avec le concept autoritaire de la fonction syndicale en place. Un exposé critique, incapable d'attaquer ces structures, et par là-même la législation du travail qui les protège, tomberait immédiatement dans la plus grossière des démagogies.

Fuir cette démagogie implique d'entrée de casser le contenu de la Loi organique de liberté syndicale, ce à quoi, bien évidemment l'UGT et les CCOO sont tout à fait opposées, car cela impliquerait le renoncement à leur « boustifaille », les subventions d'Etat.

La première appréciation des causes qui ont motivé l'appel à la grève serait en partie due à la pression des travailleurs dégoûtés par l'immobilisme social général, provoqué par la tromperie des fausses perspectives, qu'avait réveillées l'ascention au pouvoir des socialistes.

La première appréciation des effets de cette grève doit être centrée principalement dans la dénonciation de la monopolisation de celle-ci par les appareils syndicaux. Provoquer la déstabilisation de ses responsables et promouvoir une évolution pour la rupture syndicale.

L. A. E.
extrait de « Tinta Negra »

Squatt à Bruxelles

Depuis décembre 1988, un nouveau squatt s'était établi dans une maison vide au 18 de la rue de l'Harmonie. Le collectif initiateur, composé de travailleurs et de sans emploi, se définit en partie anarchiste. Ils souhaitaient trouver un logement dans une ville où existent 30 000 maisons inoccupées, mais ils voulaient aussi créer un lieu de rencontre pour les habitants du quartier, auxquels ils s'adressent par des tracts.

Après trois semaines d'occupation, les nouveaux habitants furent expulsés le 5 janvier vers 17 heures, sans mandat ni procédure judiciaire. Les « forces de l'ordre » ont démoli la porte et jeter une partie des objets personnels. Les squatters, embarqués au commissariat pour être fouillés, fichés et interrogés, se virent également dépossédés de divers écrits politiques. Cette sorte de politique communale se base, à Bruxelles, sur un plan de « rénovation » d'il y a 5 ans et consiste en l'expulsion des habitants du quartier nord, qui doivent aller ailleurs... et payer plus cher. « *Le quartier ne revivra que par la détermination de ses habitants* », conclut un tract !

Relations internationales

N°738 JEUDI 9 FÉVRIER 1989

RÉVOLUTION FRANÇAISE

François-Joseph L'Ange

LES écrits du Lyonnais François-Joseph L'Ange (ou Lange) n'ont pas cessé d'étonner les historiens. Ce fut un de ces théoriciens qui traversent l'Histoire comme une comète et dont l'œuvre n'a pas grand-chose à voir avec les événements de son époque. C'est pourtant parce que cet « utopiste » écrivait pendant la Révolution que l'on s'est intéressé à lui ; ne serait-ce que parce qu'un auteur est toujours confronté à l'application, possible ou non, de ses idées.

L'Ange est né en 1743 en Alsace. Très tôt il part apprendre le métier de peintre à Paris, puis se fixe à Lyon où il travaille comme peintre sur soie, un métier à la fois ouvrier et artistique. C'est donc un prolétaire bien particulier que cet écrivain. Avant la Révolution, il étudie les aéronefs et rédige un projet d'utilisation pour les bombardements. En 1789, L'Ange s'intéresse à des sujets un peu plus utiles. A cette époque le monde ouvrier connaît une misère effroyable et la tension est vive. Le 10 novembre, il envoie un texte au président de l'Assemblée à Paris dans lequel il suggère quelques moyens contre la crise : « *Pour prévenir enfin la disette par toute la France (...) ne serait-il pas à propos que chaque voisinage de cent familles fut obligée d'avoir un grenier d'abondance sous sa garde ?* ».

Sa grande idée est donc d'organiser les consommateurs en une semi-communauté qui ne manquerait de rien grâce à ces greniers d'abondance... Même s'il prévoit des prix fixés pour vingt ans, et des limites à l'exportation des grains, L'Ange n'explique pas comment il appliquerait son système. L'auteur se refuse à admettre le pouvoir de la majorité sur la minorité mais, en défendant le principe de l'unanimité avant d'opérer la transformation sociale, il repousse aux calendes grecques son projet. C'est pourquoi, tandis que la situation sociale empire, L'Ange reste opposé à toute mesure violente. Néanmoins, il proteste lorsque les notables établissent en 1790 le suffrage universel censitaire, c'est-à-dire le droit de vote à partir d'une certaine fortune. Il écrit une brochure : *Plaintes et représentations d'un citoyen décrété passif*... (1). Ce qu'il condamne surtout, c'est l'exclusion des pauvres du système politique, ce qui encouragera une explosion sociale. Ce texte se présente pourtant comme un manifeste populaire : « *L'impôt n'a d'autre base que l'industrie en général, et personne ne le paye qu'en butinant sur nous, artistes, artisans et manœuvres* ». Les allusions à l'exploitation sociale ne sont pas absentes : « *Dans l'inique système actuel de propriété, les riches ont trop de moyens faciles à nous désunir* ». L'Ange en arrive à une critique très claire du système de propriété qui est très audacieuse pour l'époque. « *Les fainéants qui se disent propriétaires ne peuvent recueillir que l'excédent de notre subsistance. Cela prouve du moins notre copropriété. Mais si naturellement nous sommes copropriétaires et l'unique cause de tout revenu, le droit de borner notre subsistance et de nous priver du surplus est un droit de brigand* ». L'Ange en arrive à cette situation paradoxale où il se situe bien au-delà des conceptions populaires sur la propriété et, en même temps, il condamne la moindre action tout comme un notable !

Lyon sous la Révolution.

Les « Chalier »

Or, à Lyon se développe la propagande révolutionnaire, début 1792. Le meneur, Joseph Chalier et ses amis prônent la taxation et la lutte contre les accapareurs (voir *Monde libertaire* n° 720). L'un des « Chalier », Dodieu, réclame la réquisition des grains et farines accaparés et leur vente à prix forcé.

Le 26 août 1792, une manifestation est organisée jusqu'à la prison où l'on agresse et blesse deux trafiquants dans leur cellule. L'Ange ne peut rester indifférent à cette situation. Il polémique avec le théoricien des « Chalier », Rousseau Hidins, qui veut le contrôle total du commerce. L'Ange publie, en 1792, une nouvelle brochure : *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*. Il constate la disette et la cherté des denrées, puis propose de créer une Grande Compagnie qui achèterait pour les familles. Celles-ci sont regroupées en centuries, une sorte de phalanstère embryonnaire. Les greniers d'abondance sont remplis par achat, ce qui ne heurtera pas les propriétaires. Les greniers sont aussi des comptoirs améliorant la circulation monétaire.

Ce système audacieux évacue tout de même certains problèmes : la propriété agraire n'est pas bouleversée ; c'est un projet citadin. Et comment nourrir les indigents qui sont nombreux à Lyon ? On ne peut les transformer en actionnaires des greniers ! Sans parler de la spéculation des grains... L'Ange voit bien que sa Grande Compagnie ne doit pas se charger que de détails techniques mais aussi de la production.

Ce problème, L'Ange allait devoir y réfléchir dans son ultime brochure : *Remède à tout*... (2) parue en 1793. C'est en fait la synthèse de ses idées exposées depuis 1789. Nous en tirons, à titre d'exemple, l'extrait portant sur les subsistances. L'Ange sent bien qu'il faut remettre en cause la propriété : « *les lignes de démarcation des propriétés seront invisibles sur terre* ». Pour lui, l'égalité est le principe unique et fondateur de la société. Le pays sera organisé de façon fédéraliste à partir des centuries de consommateurs, avec la participation de tous aux grandes décisions : « *Tous les greniers d'abondance seront construits aux frais de la nation sur un plan uniforme* ». Une grande souscription permettra leur généralisation.

Cette société ne sera pas composée d'égaux pour autant. Lorsqu'il évoque la grande pauvreté, L'Ange le fait d'une façon grotesque qui n'est pas sans rappeler la charité de notre époque : « *Il y aura un trésor pour les pauvres. Ce trésor sera formé par le produit des jeux, notamment celui de la loterie nationale...* » (!). Plus sérieusement, il limite le prix des loyers et des denrées. Mais c'est bien peu pour résoudre le problème des ouvriers de Lyon qu'il côtoie. Il en va souvent ainsi des faiseurs de projets fort précis sur le papier mais hésitants dès qu'il faut passer à l'acte.

Un précurseur de Fourier ?

L'Ange est-il au moins le précurseur de Fourier comme on l'écrit souvent ? C'est à vrai dire un raccourci des historiens. Les greniers d'abondance ne sont pas les phalanstères de Fourier, même la consommation n'est pas totalement collective chez L'Ange. Par contre, ce projet de greniers rappelle assez le système de l'Entrepôt qu'élabora à ses débuts le « sergent de boutique » Fourier. Pour celui-ci, c'était une phase transitoire vers la vie communautaire. Là s'arrête l'influence de L'Ange sur Fourier, lyonnais lui aussi. Par contre, on ne peut s'empêcher de comparer leurs méthodes : Fourier attendit toute sa vie un mécène, et L'Ange fit toujours appel aux bonnes volontés sans vouloir agresser les riches...

Lorsque les événements devinrent graves, L'Ange s'opposa aux révolutionnaires. Les « Chalier » dirigent la municipalité fin 1792, commençant la taxation des riches, le tarif des denrées et la chasse aux spéculateurs. L'Ange fait partie des contestataires, nombreux, car la propagande patronale et royaliste rallie des éléments populaires par démagogie. Les canuts qui soutiennent la municipalité se trouvent très vite isolés. Dans les papiers de Chalier, on trouve une note où L'Ange est qualifié de « suspect » et d'« aristocrate » ! Celui-ci, qui est alors juge de paix, cautionne l'insurrection du 29 mai 1793 qui renverse les « Chalier ». Avec la même inconscience, il fréquente les rebelles qui dirigent la ville et assassinent Chalier. L'Ange se répand même en insultes contre la Révolution lorsque l'armée assiège la ville. Quand Lyon est reprise, après un siège atroce, il est traduit devant le tribunal populaire. Condamné à mort le 14 novembre 1793, il sera exécuté le lendemain. Si cette exécution fut un crime, comme il y en eut tant à l'époque, l'attitude de L'Ange a présenté tous les signes du théoricien en chambre, affolé par les conflits sociaux. Etait-ce un rêveur ? Sans doute pour le projet global de société, mais il a joué un rôle dans le développement des idées coopérativistes. C'est déjà beaucoup, et L'Ange a une place méritée dans l'histoire de la consommation.

Arrestation de J. Chalier.

YVES
(Gr. « Les Temps Nouveaux »)

(1) Ouvrage disponible à la librairie du Monde libertaire.
(2) Idem.

De la subsistance

Article premier
Le peuple français ouvre une souscription de soixante mille livres par centurie, en soixante actions subdivisibles ; laquelle somme servira de fonds pour approvisionner de bleds, de farines et de légumes, cent familles, pour deux ans ; lesquelles auront un grenier d'abondance en commun, à leur charge, et pour la commodité de leur consommation.

Art. II
Il y aura, dans chaque centurie, un grenier d'abondance. Tous les greniers d'abondance seront construits aux frais de la nation, sur un plan uniforme, et sur les avances des soumissionnaires.

Art. III
Chaque grenier d'abondance sera placé le plus possible au centre de cent familles, et comprendra le logement d'un pourvoyeur national, ainsi que des hommes nécessaires au service et à la garde du grenier, qui lui seront subordonnés, et qui feront aussi sentinelle et ronde dans leur centurie, pendant la nuit.

Art. IV
Ils seront salariés sur la moitié du revenu des actions. De cette moitié les pourvoyeurs recevront le tiers, et ses subordonnés les deux autres tiers.

Art. V
Les greniers seront tous les jours ouverts aux besoins des familles pour lesquelles ils seront construits. Les centuries et leurs conseils empêcheront, par leur inspection et surveillance, qu'aucun abus ne puisse s'y commettre. Ce qui sera d'autant plus facile, que, par la multitude des greniers, l'abondance se trouvera moins amoncelée.

Art. VI
A chaque récolte, sans prohiber la concurrence, l'approvisionnement public se fera d'obligation, et de manière qu'au premier jour de mars, il se trouve, dans chaque grenier, une provision suffisante pour nourrir environ quinze cents hommes ; afin que cent familles soient abondamment pourvues pendant deux ans. Cet article, cependant ne sera en vigueur qu'à la troisième récolte, depuis la publication du présent.

Art. VII
L'exportation chez l'étranger ne sera permise, que lorsque tous les greniers seront remplis, et cette époque sera légalement constatée et publiée.

Les cultivateurs de grains et légumes seront tenus de payer leur contribution en nature, entre les mains des pourvoyeurs nationaux, qui la transmettront à l'administration en valeur monnoyée. Tous les soumissionnaires pourront payer leurs actions en grains, farines et légumes.

Art. VIII
Tous les cultivateurs, quel que soit le genre de leur culture, pourront traiter avec les soumissionnaires, pour l'assurance de leurs récoltes, bâtiments et meubles, contre la grêle, les inondations, les incendies et les voleurs. Ils trouveront aussi, dans les trésors des soumissionnaires, toutes les ressources dont ils pourront avoir besoin ; parce qu'intéressés à la consommation, ils le seront nécessairement aux progrès de l'agriculture et de la population.

Art. IX
Les soumissionnaires s'engageront à faire fournir le pain, la farine, le bled, et la viande de boucherie à tout consommateur en France, invariablement à un seul et même prix fixe, qui sera le prix moyen des trois derniers lustres, dans tous les départements.

« Remède à tout... », Lyon, 1793, chapitre VII

N°738 JEUDI 9 FÉVRIER 1989

Cinéma : « Mon cher sujet »

Voilà un film de femmes : réalisatrice, scénariste, monteuse et actrices. Ce film traite des rapports mère/fille sur trois générations : grand-mère, mère, petite-fille. C'est aussi un film sur la difficulté de communiquer avec l'autre, qu'il soit mère, père ou amant : sur ces moments imprévisibles d'incommunication qui vous rejette loin, très loin, seule totalement et profondément singulière, unique. Ça commence à la toute première fausse note entre la mère et la fille, ça continue par des insultes quand on se refuse à un promeneur, ça peut finir par un avortement, ça finit toujours par la mort. On pourrait donc dire que c'est un film sur la vie et sur la mort aujourd'hui, donc un film sur la solitude, sur la volonté, le pouvoir des femmes de donner la vie et de refuser de la donner, sur le fait que cette possibilité de choisir peut-être, ne les rend pas moins seules.

La solitude, la vie, le temps qui passe et qui nous rapproche de la fin. Tout cela est montré au travers de différentes scènes à deux personnages, rarement plus. C'est filmé, c'est-à-dire que l'image a la même fonction que les dialogues pour faire passer le message : Anne-Marie Mieville emploie toute la gamme des moyens techniques que les habitués de Godard reconnaîtront sans peine : coupures brutales entre les séquences, désynchronisation entre l'image et le son, chevauchements et amplification des sons. Mais le recours à ces procédés, qui ont fait les belles heures de la Nouvelle Vague, n'est pas systématique, loin s'en faut. Tout est parfaitement choisi et maîtrisé, d'autant plus que la réalisatrice a bien sûr élaboré aussi le montage du film.

Les scènes qui échappent à ce traitement filmique sont donc repérables et porteuses de sens : ce sont celles, par exemple, où Angèle chante du classique, la voix et la musique sont rendues à leur propre tempo, car la musique est justement l'art de moduler le temps et les sons sur le temps, donc un moyen idéal d'échapper à la solitude.

Aussi, comme bon nombre de films de Godard, le film de Mieville est-il une véritable leçon de cinéma, une démonstration brillante qui devrait réjouir n'importe quel cinéphile.

C'est en outre un film esthétique qui offre une série de gros plans absolument irréprochables, qui vont embellir les archives du cinéma.

On ne peut que souhaiter qu'Anne-Marie Mieville ne s'arrêtera pas là.

Yolaine GUIGNAT

ECOUTEZ
RADIO-LIBERTAIRE
89.4 MHZ
PARIS

NOTE DE LECTURE

Sébastien Faure et La Ruche

DANS le petit monde des accrochés d'éducation libertaire, on y faisait souvent allusion ou référence. Certains l'avaient lu. D'autres en avaient entendu parler. Et tous savaient l'importance de ce livre et avaient hâte qu'il soit publié, sans pour autant y croire vraiment, car depuis le temps...

Eh oui ! Dix ans ! Il aura fallu dix ans et l'opiniâtreté d'Yvan Davy et de Jean-Pierre Caro — les infatigables animateurs de l'Institut d'histoire des pédagogies libertaires (1) — pour que ce bouquin voie le jour. La purée d'nous autres tous !

Enfin, ça y est ! Il est paru ! La thèse de troisième cycle d'histoire que Roland Lewin avait soutenue en 1978 à l'université de Grenoble est là et bien là. Mise en forme ! Elaguée ! Arrangée ! Actualisée ! Polie ! Briquée comme un sou neuf ! Accessible au grand public !

Dans un premier temps, Roland Lewin s'attache à planter le décor de cette expérience éducative majeure qu'est La Ruche. Un petit tour chez les théoriciens qui, comme Godwin, Stirner, Proudhon, Bakounine, Guillaume, Grave, Kropotkine, etc., avaient déjà défriché le terrain. Un petit tour chez les praticiens qui, comme Tolstoï et son école d'Iasnaïa Poliana, Paul Robin et l'orphelinat de Cempuis, Elisée Reclus et l'université nouvelle de Bruxelles, Fernand Pelloutier et les bourses du travail, Jean Grave et « l'école libertaire », etc., s'étaient déjà essayés à mettre la théorie en actes. Un petit tour dans la vie, l'œuvre et l'itinéraire de Sébastien Faure. Et nantis de toutes ces clefs, qui ouvrent les portes de l'appréhension du contexte qui a vu naître La Ruche, nous nous trouvons alors à même d'entreprendre le voyage au pays de son fonctionnement au quotidien.

Pourquoi Sébastien Faure a-t-il créé La Ruche ? Que voulait-il démontrer ? Combien y avait-il d'enfants ? Quelle était leur origine ? Comment étaient-ils « sélectionnés » ? Combien y avait-il d'adultes ? Pourquoi venaient-ils ? Que faisaient-ils ? Comment fonctionnait La Ruche au plan institutionnel ? Quels étaient ses rapports avec l'inspection académique ? Quels étaient les grands principes constituant l'éducation intégrale que La Ruche voulait mettre en œuvre ? Comment les enfants étaient-ils répartis ? Quel était leur emploi du temps quotidien ? Comment se déroulait concrètement l'éducation physique, morale et intellectuelle ? Quelles étaient les matières enseignées ? Comment les enseignait-on ? Pourquoi n'y avait-il ni classement, ni punitions, ni récompenses ? Quelle place tenait le travail manuel à La Ruche ? Comment était-il organisé ? En quoi consistait-il exactement ? Quel était le budget de La Ruche ? Quels étaient les rapports de La Ruche avec le monde extérieur ? Au plan éducatif, politique, économique, social ? pourquoi La Ruche se voulait-elle une coopérative intégrale d'éducation et de production, partie prenante d'une dynamique autogestionnaire globale ? Pourquoi tenait-elle à s'enraciner dans la lutte de la classe ouvrière pour son auto-émancipation ? Comment fut-elle perçue par ceux-là même, syndicats, coopératives de production, de consommation, à qui elle s'adressait prioritairement ? En quoi se voulait-elle bien davantage qu'une simple alternative scolaire ou éducative ?

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, Roland Lewin les aborde en nous décrivant La Ruche au quotidien. Et c'est passionnant ! Palpable ! Concret ! Documenté !

Quasiment comme si on y était ! Car tout ou presque de cette expérience éducative, qui s'est déroulée à Rambouillet de 1904 à 1917, qui a accueilli une moyenne de cinquante enfants de 6 à 16 ans et une quinzaine d'adultes, qui a osé la co-éducation, l'éducation intégrale physique, intellectuelle, manuelle, morale, une pédagogie libertaire remarquable, une nouvelle conception de la transmission des savoirs, l'autogestion institutionnelle, l'insertion de l'école dans l'éducation et de l'éducation dans une perspective autogestionnaire globale et dans la lutte des classes, nous est abondamment montré, décrit et explicité.

Bien évidemment, après un tel voyage, on a du mal à redescendre sur terre et à aborder le pourquoi du comment de la fin de La Ruche. Mais il fallait bien y arriver !

Là encore, Roland Lewin nous livre toutes les clefs, permettant de tirer un bilan. Il nous conte les dernières années de La Ruche. Les principaux événements intérieurs et extérieurs qui ont contribué à la « chute » de l'expérience. Les différents analyses relatives à cette « chute ». Et ce que sont devenus, ensuite, un certain nombre d'enfants et d'adultes qui sont « passés » à La Ruche.

Chacun peut donc se faire une idée sur cette question, oh combien centrale, de la fin d'une telle expérience éducative. Et ce d'autant mieux que Roland Lewin nous décrit, à la fin de son livre, toutes les expériences éducatives libertaires qui ont eu lieu ici et là, en France et ailleurs, de 1917 à maintenant.

On l'aura donc compris, ce livre de Roland Lewin est d'importance. Non seulement il constitue le meilleur travail à ce jour sur une expérience éducative libertaire qui est à l'éducation ce que la Commune de Paris est au socialisme libertaire, mais il constitue également une réflexion d'ensemble sur le passé, le présent et l'avenir de l'éducation libertaire.

Bref, c'est peu dire que nous nous trouvons là en présence d'un ouvrage majeur qui à bien des égards s'apparente par son sérieux, sa précision, sa bibliographie, les documents exposés... à celui de Jean Maitron sur l'histoire du mouvement anarchiste.

Espérons qu'il connaîtra le même « succès », car il le mérite. Mais là. c'est à toi de jouer, camarade !

Jean-Marc RAYNAUD

Sébastien Faure et La Ruche ou l'éducation libertaire, *par Roland Lewin, édition Yvan Davy, en vente à la librairie du Monde libertaire, 296 pages, 135 F.*

(1) L'IHPL, Caradeuc, La Harmoye, 22320 Corbay a déjà publié : Francisco Ferrer : sa vie son œuvre, *48 F ;* Le Sphynx rouge, *par Han Ryner, roman éducatif, 80 F ;* L'Echappée belle, un moment d'éducation libertaire, *60 F.*

Sélection de programmes de Radio-Libertaire (89.4)

Vendredi 10 février

« L'invité du vendredi » (19 h à 21 h) : invités par l'Union rationaliste, Etienne Balibar et Immanuel Wallerstein présentent leur thèse sur le racisme.

« Micro-climat » (21 h à 22 h 30) : le nucléaire, avec Roger Belbeoch.

Samedi 11 février

« Chronique syndicale » (11 h 30 à 14 h 30) : la revue « Collectif » n° 5 ; l'Amérique latine ; les luttes sociales.

« Rock contact » (16 h 30 à 18 h) : NBC, organisateur de concerts.

« Blues en liberté » (22 h 30 à 24 h) : sur Albert Collins.

« Fondu au noir » (17 h à 18 h 30) : les salles obscures, avec J. Max Cosse du Ciné Action.

Dimanche 12 février

« Femmes libres » (18 h 30 à 20 h 30) : à propos des « Citoyennes tricoteuses », Dominique Godineau.

« BD DA et Cie » (20 h à 21 h 30) : avec comme invités Edika et Philippe Gauchler.

Mercredi 15 février

« Sens interdit » (17 h 15 à 18 h 30) : la psychiatrie en Afrique, avec Gonzague Jourdain.

Cinéma : « Dear America »

Le film que nous propose Bill Couturié ne fait pas dans la dentelle ou dans l'eau de rose, il nous dépeint sans complaisance l'horreur, l'absurdité que fut la guerre du Vietnam.

Un grand coup au cœur en même temps que derrière les oreilles, une claque à tous les militaristes et autres Rambo. L'émotion à l'état brut, sans faux semblant, sans le passage obligé par le spectacle.

L'infamie de la guerre au ras de l'humain, la souffrance au jour le jour. Bill Couturié a eu une idée de génie : il a rassemblé des lettres écrites par les soldats américains englués au Vietnam. Des lettres adressées à leurs proches. Des lettres émouvantes, sans un mot plus haut que l'autre.

De tout petits mots qui résonnent plus fort que tous les coups de canon. Ces lettres, il les a données à lire à des comédiens, sur des images documentaires bouleversantes et souvent inédites. Et il nous livre le film « définitif » sur cette « putain de guerre », un film tellement simple, tellement évident qu'il vous bouscule au plus profond de vous-même, et vous laisse pantois dans votre fauteuil.

Un film qui vous interpelle et qui ne peut vous laisser indifférent.

BRUNO
(Gr. région toulonnaise)

Lettres du Vietnam, ***réalisation Bill Couturié.***

N°738 JEUDI 9 FÉVRIER 1989

SERGE LIVROZET

Appel à toute personne éprise de justice

Nous vous présentons un article de Serge Livrozet, récemment libéré, qui résume l'affaire et l'acharnement que la justice de son pays met pour le détruire. Nous avons, avec l'accord de l'auteur, supprimé quelques éléments mineurs qui ne nuisent en rien à la clarté du propos. L'affaire judiciaire est cette fois-ci limpide, sans l'ombre d'une bavure, il faut détruire les entreprises comme celle que Serge Livrozet a entrepris de bâtir.

La rédaction

A quelques mois du bicentenaire de la Révolution française, est-il possible pour un justiciable ordinaire, c'est-à-dire un citoyen que sa renommée et ses relations ne placent pas au-dessus des lois, d'être jugé sur des faits concrets, authentiques, sans parti pris, sans déformation de la réalité, sans interprétation partisane ?

Je suis inculpé de crime de contrefaçon de billets de banque depuis le 29 août 1986. Aujourd'hui, 30 mois plus tard, après avoir été incarcéré durant 6 mois, puis libéré 18 mois, puis encore incarcéré pour 3 mois sans aucun fait nouveau, puis une nouvelle fois libéré le 25 novembre 1988, je l'affirme et le prouve: je n'ai rencontré que la mauvaise foi de la part de ceux qui ont décidé, contre toute vérité, de me renvoyer devant les assises. Ils n'ont pas hésité à user de tous les subterfuges, de toutes les interprétations, allant jusqu'à me faire dire ce que je n'ai jamais dit, ou bien le contraire de ce que j'ai dit, pour étayer leur accusation.

Il faut bien comprendre que je n'ai aucune ambition à figurer dans une centaine d'années parmi les exemples qui témoigneront de l'administration partiale de la justice en 1989. C'est pourquoi j'entends bien n'avoir de cesse de dénoncer l'ostracisme judiciaire dont je suis victime.

1. Le contrefacteur et son complice, arrêtés en flagrant délit, affirment depuis le premier jour ma non-participation à la contrefaçon, ainsi que mon ignorance de sa mise en œuvre.

Conclusion de l'arrêt de renvoi devant les assises : « *B. C. (le contrefacteur principal), soucieux de protéger Livrozet, soutient que...* »

Si le témoignage de B. C. m'avait impliqué dans cette contrefaçon, l'arrêt aurait-il souligné : « *soucieux d'accabler Livrozet...* »

2. Notons qu'un arrêt précédent n'hésitait pas à préciser que j'avais souvent été vu en ce *lieu* (l'imprimerie) en compagnie de B. C. Comment aurait-il pu en être différemment alors que B. C. et moi, à l'époque, travaillions ensemble en ce *lieu* ? Bien heureux que cette allusion grotesque ait été aujourd'hui abandonnée.

3. Vingt-quatre mois durant, contrairement à la totalité des témoignages, en dépit des filatures policières agrémentées de photos et de rapports circonstanciés, trois arrêts successifs affirmeront que j'avais assisté à la livraison du papier et du massicot à l'imprimerie.

Il m'aura fallu attendre le 25 novembre 1988 pour que cette contre-vérité flagrante cesse enfin de m'accabler.

Pourtant l'arrêt de renvoi indique en toute lettre qu'un massicot n'est pas utilisé pour des travaux courants d'imprimerie. D'où la conclusion, sous-entendue, selon laquelle je ne pouvais ignorer que ce massicot allait servir à découper les faux billets. En vérité, j'ai toujours affirmé que si la présence du massicot m'avait surpris, parce que B. C. ne m'en avait point parlé, j'étais en revanche très satisfait d'en avoir un, puisque nous étions contraints jusque-là de sous-traiter l'ensemble du massicotage.

Quant au papier, je n'aurais pas pu manquer de savoir qu'il avait été livré et qu'il allait servir à imprimer des faux billets, tout comme si l'emballage avait comporté une indication du genre : « *papier destiné à l'impression de fausse monnaie* » !

4. A propos des écoutes téléphoniques, l'arrêt prétend que je me suis expliqué de façon évasive. Or, je n'ai jamais été interrogé par le juge à ce sujet. N'ayant **jamais** parlé de billets de banque à mot couvert ou autre, je ne vois d'ailleurs pas pourquoi il l'aurait fait.

5. Ma situation financière personnelle étant notoirement correcte au moment des faits, je n'avais matériellement aucune raison de participer à la moindre fraude. Qu'à cela ne tienne ! L'arrêt de renvoi va me trouver un bon motif en affirmant que j'aurais déclaré que l'entreprise était en difficulté. Le seul ennui, c'est qu'il s'agit là d'une invention pure et simple de plus, car je mets quiconque au défi de trouver le procès-verbal où j'aurais pu prononcer une ânerie pareille, contraire à la réalité, puisqu'un contrôle fiscal portant sur les années 1984, 1985 et 1986 a dégagé un bénéfice pour chacun de ces exercices.

Relevons à ce sujet que j'ai moi-même montré, le 1er avril 1987, lors d'une audience de la chambre d'accusation, plusieurs chèques destinés à l'entreprise, qui étaient arrivés au cours de mon incarcération et dont le montant s'élevait à plusieurs dizaines de milliers de francs. Se trouvant présent à cette audience, en tant que conseiller rapporteur, le magistrat ne pouvait donc ignorer la réalité concernant au moins la situation financière de la société.

6. J'ai déclaré au cours d'une instruction que je désirais partir en vacances le 10 ou le 11 août 1986, mais que je n'avais pas pu, car je n'avais pas eu d'avion pour Nice avant le 15 août. Et l'arrêt de demander, innocemment, ce que je pouvais bien faire dans l'entreprise entre le 11 et le 14 août. Voilà une belle occasion de me confondre. Pourquoi ne pas en profiter et s'en remettre aux enregistrement téléphoniques qui précèdent le 15 août 1986. Nous verrions bien, une fois de plus, qui ment. Mais ce serait peut-être ennuyeux. Nul n'ignore que les fabulateurs ne peuvent se trouver que derrière les barreaux. Notons que monsieur Jean-Louis Beauguitte, qui a instruit cette affaire, sait parfaitement à quoi s'en tenir sur cette question, puisqu'il a écouté ces enregistrements.

7. Lors d'une audition, j'ai précisé que j'avais prévu de rentrer de vacances début septembre. Et l'arrêt d'en conclure que ce ne pouvait être que pour être présent au moment de la livraison des faux billets.

8. Lors de mon interpellation sur mon lieu de vacances, je me trouvais en possession d'une somme de 90 000 F en espèces. Et l'arrêt de préciser que j'étais incapable d'en indiquer la provenance et d'en déduire que cette somme ne pouvait être qu'une avance liée à la contrefaçon. Ce qui constitue deux inventions de plus.

Primo, c'est moi-même qui ai signalé aux policiers niçois l'existence de cette somme, car je ne voulais pas accepter (alors que j'aurais pu refuser) de rentrer sur Paris en laissant cette somme dans un appartement vide. Notons que les policiers niçois se sont contentés de prendre cet argent en dépôt et que c'est seulement une fois à Paris qu'il a été saisi et versé au dossier.

Secundo, aussitôt devant le juge, j'ai produit un document de mon agent de change établissant que j'avais, quelques semaines plus tôt, retiré chez lui 53 000 F en espèces.

Mon compte CCP qui en juin indiquait un compte créditeur de plus de 40 000 F était vide fin août.

J'ai toujours affirmé que je réservais cette somme au paiement de mon dentiste.

Signalons également que j'ai subi un contrôle fiscal personnel pour les années 1984, 1985 et 1986, et que je n'ai fait l'objet d'aucun redressement pour cette période, alors qu'il m'a souvent été demandé l'origine de sommes autrement moins importantes.

9. Histoire d'en rajouter un peu, au cas où ces élucubrations partisanes seraient insuffisantes, l'arrêt indique en toute lettre que l'entreprise dont j'étais le gérant « *vendait ou éditait des livres ou revues d'inspiration anarchiste, dénonçant en particulier le système judiciaire et pénitentiaire* ».

La ficelle est grosse. L'ennui, c'est qu'il s'agit là d'une invention supplémentaire, sortie tout droit de l'imaginaire haineux d'un magistrat.

Il est vrai, et je ne m'en cache pas, que je professe depuis une bonne vingtaine d'années des idées libertaires et progressistes. D'abord, ce n'est pas que je sache la raison de ce procès ; ensuite, il aurait suffi à la chambre d'accusation de consulter les dépôts légaux effectués à chaque parution de livres ou revues pour se rendre à la réalité : la quantité d'ouvrages (tout type et tout titre confondus) d'inspiration anarchiste et concernant de près ou de loin la justice et l'univers carcéral, éditée, imprimée ou vendue par les éditions Les Lettres Libres n'a jamais dépassé 5% de son chiffre d'affaires.

En conclusion

Je me trouve au regret de constater que, si la 2e section de la chambre d'accusation de Paris a bien observé les formes prescrites par la loi en ce qui concerne le libellé de l'arrêt de renvoi et l'apposition des signatures, elle n'a pas respecté, en revanche, le code de procédure pénale, qui lui fait obligation de contrôler l'information. Elle se doit non seulement de vérifier si l'instruction n'a laissé aucune ombre susceptible d'empêcher la justice d'être rendue dans un climat de vérité, mais également de vérifier si les éléments produits sont réels ou imaginaires.

Or, la majorité des faits énoncés dans l'arrêt et sur lesquels se fonde l'accusation sont soit inexistants, soit contraires à mes propres déclarations et, qui plus est, en opposition totale avec les autres dépositions et les divers éléments concrets, indiscutables, contenus dans le dossier.

Il s'ensuit que la 2e section de la chambre d'accusation a rendu un arrêt de renvoi partial, qui tient compte uniquement de la fable imaginée par le ministère public : elle a ignoré les points que j'ai soulevés dans mon mémoire, ainsi que mes dénégations réitérées en ce qui concerne les inventions accusatoires du ministère public. Elle a rendu un arrêt qui se fonde sur une dizaine de contre-vérités flagrantes. Ce qui constitue un outrage à la vérité, mais aussi et surtout à la vraie justice, laquelle se doit d'embrasser les faits non seulement dans leur totalité, mais également dans leur réalité objective et non imaginaire.

Nous voici loin de la sérénité qui devrait présider à tout débat judiciaire !

En conséquence, je réclame l'audition publique de la totalité non tronquée des écoutes téléphoniques.

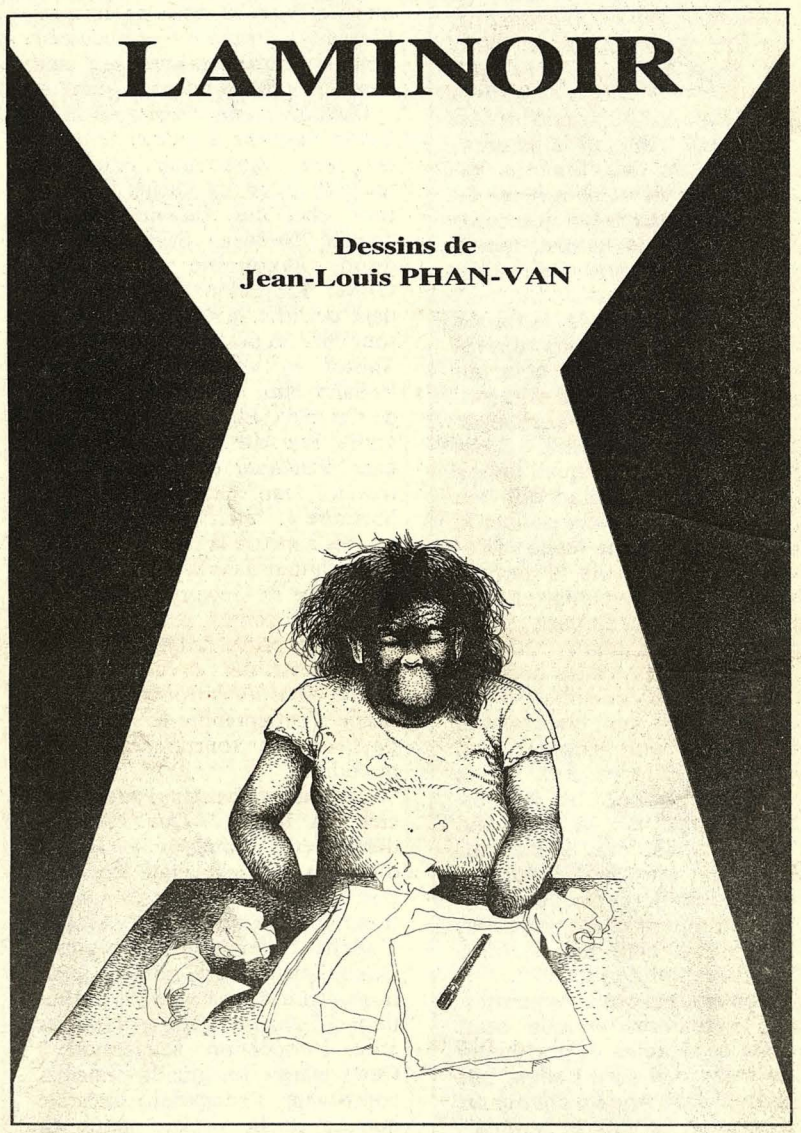

Editions de Quat' Sous

Je réclame la production de la totalité des photos prises par la police.

Je réclame que soient précisés par la chambre d'accusation les cotes ou les procès-verbaux dans lesquels j'aurais prétendu que l'entreprise se trouvait en difficulté.

Je réclame la même précision en ce qui concerne l'endroit où j'aurais indiqué qu'il n'y avait aucun travail urgent et légal à accomplir.

Je réclame encore la même précision en ce qui concerne les écoutes téléphoniques, à propos desquelles j'aurais répondu de façon évasive.

Je demande sur quoi se fonde la chambre d'accusation pour oser prétendre contre toute logique qu'un massicot est inutile pour des travaux normaux d'imprimerie.

Je demande pourquoi la police, qui avait mobilisé deux brigades, a préféré intervenir la veille de la livraison des faux billets, sachant bien, ce faisant, qu'elle laisserait filer les commanditaires, dont un au moins figure sur les enregistrements téléphoniques. Or, sans commanditaire, c'est connu, il n'y aurait pas eu de faux billets. C'est bien, à ma connaissance, la toute première fois que la police se satisfait de la sorte d'un serpent sans queue ni tête.

Dans la foulée, pourquoi nul (ni la police ni le juge) ne m'a jamais posé la moindre question concernant ces commanditaires étrangement peu recherchés ?

Je demande enfin de quel droit républicain se prévaut le procureur de la République pour oser, dans son réquisitoire, évoquer certains passages de mes livres, parler de mes activités militantes et de mes engagements politiques, comme s'il cherchait à donner à son accusation, fondée sur des amalgames, des interprétations tendancieuses, des inventions pures et des contre-vérités notoires, une sorte de tour moral destiné à l'évidence à me discréditer au regard de ceux qui parlent de liberté, mais qui ne tolèrent pas qu'on en use pour tenter de connaître plus de fraternité et d'égalité.

La chasse aux sorcières serait-elle ouverte ?

Je sais bien, par ma naissance de misérable, à cause de mes livres et de mes engagements politiques, ne pas appartenir à cette caste des intouchables, à l'immunité desquels nous avons peu à peu fini par nous accoutumer et qui peuvent mobiliser l'ensemble des médias sur un simple éternuement.

Je sais également que mes cris d'innocence me rendent moins « intéressant » que je pourrais l'être si j'acceptais de tenir le rôle « d'anarchiste coupable » qui m'a été dévolu. *Mais je refuse de me taire, de laisser mon silence participer à ma mise à mort sociale.*

C'est pourquoi je tiens à la disposition de quiconque l'original du réquisitoire du procureur de la République, ainsi que tout document actuellement en ma possession susceptible d'édifier n'importe quelle personne de bonne foi sur l'acharnement judiciaire dont je suis l'objet depuis trente mois.

Serge LIVROZET